

# 2020 RAPPORT ANNUEL



Commission des  
**ASSURANCES**  
du Nouveau-Brunswick



# 2020 RAPPORT ANNUEL

Commission des  
**ASSURANCES**  
du Nouveau-Brunswick



Accueil : (506) 643-7710  
Numéro sans frais : 1-866-876-9666  
Télécopieur : (506) 652-5011

Courriel : [info@nbib-canb.org](mailto:info@nbib-canb.org)  
Site web : [www.nbib-canb.org](http://www.nbib-canb.org)

15 Market Square, Suite 601  
Saint John, Nouveau-Brunswick  
E2L 1E8  
Canada

Couverture: Fredericton, NB  
Source: unsplash.com

Couverture intérieure: Campobello Island, NB  
Source: Tourisme NB



Le 1er mars 2021

Ministre des Finances

Gouvernement du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1

**À l'attention de l'honorable Ernie Steeves**

**OBJET : Rapport annuel 2020**

Monsieur le ministre,

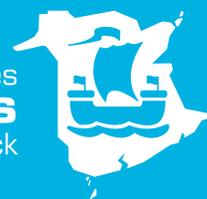
Au nom des membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et conformément à l'article 19.9 de la *Loi sur les assurances*, je suis heureuse de vous présenter notre rapport annuel pour l'année civile 2020. Il comprend un survol de nos activités pour l'année, ainsi que nos états financiers vérifiés pour l'exercice 2019-2020 terminé le 31 mars 2020.

Le tout respectueusement soumis,

Marie-Claude Doucet  
Présidente et chef de la direction  
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

# TABLE DES MATIÈRES

Commission des  
**ASSURANCES**  
du Nouveau-Brunswick



**Message de la présidente** 5

**La Commission** 9

Mission

Gouvernance

Membres

Organigramme

Reddition de comptes

Participation

**Processus d'examen des tarifs** 16

Résumé du marché pour 2020

Demandes relatives aux tarifs en 2020

Audiences

Consultants externes

**Marché du Nouveau-Brunswick** 23

Territoires

Véhicules de tourisme

Groupes de sociétés d'assurance

Facility Association

IAO Services d'actuariat-conseil inc. Une filiale  
du groupe Aon.

**Comprendre les tarifs d'assurance** 29

Assurance

Primes d'assurance

**Annexe A - Demandes examinées en 2019** 33

Directives concernant les dépôts de demandes

Véhicules de tourisme

Véhicules utilitaires et interurbain

Véhicules divers

Non reliées aux tarifs

**Annexe B - États financiers** 42

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



**Il me fait plaisir de présenter le rapport annuel 2020 de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, qui donne un aperçu des activités de l'organisation au cours des 12 derniers mois.**

## **Mandat de la Commission**

La Commission des assurances du Nouveau Brunswick (« la Commission ») est un tribunal administratif quasi judiciaire, établi en 2004, au titre de la Loi sur les assurances (« la Loi »), qui fonctionne indépendamment du gouvernement. La Commission maintient une surveillance générale des tarifs d'assurance automobile dans notre province, exerçant les pouvoirs législatifs qui lui sont conférés.

En vertu de la Loi, la Commission est chargée de l'importante responsabilité de veiller à ce que les primes demandées par les compagnies d'assurance automobile, qui exercent des activités dans notre province, soient justes et raisonnables. Pour s'acquitter de ce mandat, elle s'appuie sur un solide processus d'examen, incluant des mécanismes d'enquête, en vue de protéger les intérêts du public, tout en permettant la concurrence au sein de l'industrie et en assurant la stabilité du marché.

## **Aperçu de 2020**

En raison de la COVID 19, 2020 a, indéniablement, été une année inhabituelle à de nombreux égards. Dans ce contexte, la Commission a dû faire face à de multiples défis, totalement inédits. Comme on peut s'en rendre compte, au printemps 2020, la Commission s'adaptait à la situation créée par la pandémie en constante évolution, afin de garantir le maintien de ses activités et de sa productivité. La capacité de la Commission à réagir rapidement et à élaborer de nouveaux processus, afin de veiller à l'exercice de ses fonctions réglementaires, a indiscutablement été mise à l'épreuve.

En ce qui concerne les demandes tarifaires, la Commission a continué de faire face à un environnement difficile. En effet, au cours des dernières années, la pression continue à la hausse des tarifs d'assurance automobile s'est poursuivie, conduisant à la tenue d'audiences et, par conséquent, à une augmentation importante de la charge de travail. Cette tendance, à long terme, d'augmentation des tarifs de l'assurance automobile a pu être observée aussi bien ici, au Nouveau Brunswick, que partout ailleurs au Canada. La Commission a intégré deux nouveaux membres du personnel, afin de gérer la charge de travail supplémentaire et d'assurer la stabilité de nos activités.

De plus, à partir du mois d'août, nous avons eu le privilège d'accueillir, au sein de l'équipe, un stagiaire en droit, particulièrement dévoué, pour une période de six mois. Dans le cadre de son stage, il se familiarisera avec le fonctionnement d'un tribunal administratif et apportera son assistance à différents niveaux. Je suis heureuse d'annoncer que les efforts concertés de notre personnel nous ont permis de mener à bien de 360 examens au cours de l'année civile 2020.

Les demandes tarifaires déposées, en 2020, auprès de la Commission s'appuyaient principalement sur des données de 2019 et des années précédentes, ne tenant donc pas compte des répercussions de la COVID 19 sur les données relatives au coût des sinistres. Les données cumulatives de l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG) montrent une détérioration du marché de l'assurance automobile du Nouveau Brunswick, entre 2015 et 2019. Les assureurs automobiles exerçant des activités dans notre province ont subi, entre 2015 et 2019, une perte cumulée de 124 millions de dollars pour l'activité d'assurance des véhicules de tourisme, les résultats d'une année sur l'autre ayant affiché un déclin régulier, passant d'un montant de sinistres nets de 16,3 millions de dollars, en 2015, à un montant de 19,6 millions de dollars, en 2019, ce chiffre constituant toutefois une amélioration notable par rapport au montant de 42,5 millions de dollars, en 2018.

Compte tenu de ces résultats, les augmentations tarifaires demandées par les assureurs automobiles, cette année encore, n'ont rien de surprenant. En 2020, la Commission a reçu des demandes tarifaires, demandant l'approbation de modifications tarifaires allant de -0.65 % à 20.85%. La Commission a tenu, en 2020, un total de 18 audiences pour examiner ces demandes tarifaires, la majorité d'entre elles ayant dû être organisées par écrit, compte tenu de la pandémie. Comme nous l'avons vu les années précédentes, la plupart des assureurs ont continué de demander des hausses tarifaires bien inférieures à leur indication, en grande partie en raison de l'environnement concurrentiel de l'assurance automobile dans notre province et du processus d'examen rigoureux qu'on y utilise.

Une grande partie des éléments de preuve, présentés à la Commission dans les dépôts de demande tarifaire, en 2020 à savoir la poursuite d'une détérioration en matière de sinistres subis, est restée semblable par rapport à 2019. Encore une fois, cette année, les sinistres semblent avoir été largement attribuables aux coûts relatifs aux couvertures en matière de blessures corporelles (BC), d'indemnités d'accident (IA) et de dommages aux biens - indemnisation directe (DBID). L'augmentation des frais de réparation des véhicules, due en grande partie aux technologies sophistiquées de sécurité présentes sur les modèles récents, semble avoir été un facteur expliquant l'augmentation du coût des sinistres. Des équipements de sécurité de plus en plus complexes et de plus en plus évolués, présents sur les véhicules les plus récents, semblent entraîner une diminution du nombre d'accidents (amélioration de la fréquence). Pour autant, les réclamations effectuées, suite à ces accidents, s'avèrent d'un montant nettement plus élevé (détérioration de la gravité).

Alors que l'incidence des sinistres subis en 2020, résultant de la pandémie de COVID 19, ne figurera dans les chiffres de l'ASAG qu'en 2021, de nombreux assureurs ayant des activités dans notre province ont déposé des demandes auprès de la Commission et ont obtenu son approbation pour la mise en œuvre de mesures temporaires d'allègement pour les détenteurs de police pour les véhicules de tourisme et pour les véhicules commerciaux. Ces mesures, prises en vue de soulager les consommateurs confrontés à des difficultés financières, se sont avérées éminemment variables d'un assureur à l'autre; toutefois, elles ont essentiellement pris la forme d'allègements et/ou de possibilités de report de primes.





## Perspectives 2021

La Commission prévoit qu'en 2021, la tendance à la hausse des tarifs d'assurance automobile, observée ces dernières années, pourrait se modérer considérablement, à mesure que l'incidence des précédentes approbations d'augmentations tarifaires se répercutera sur les comptes, et en raison de la

modification des comportements de conduite résultant de la COVID 19. Il est encore trop tôt pour déterminer l'étendue des répercussions de la pandémie sur les tarifs, en raison des incertitudes continuant de peser sur sa durée et sur l'évolution de l'expérience. Cela dit, nous prévoyons que les assureurs appliqueront un ajustement aux tendances, en tenant compte de l'effet de la COVID 19 sur les sinistres subis.

Comme indiqué ci dessus, les pressions sur les tarifs d'assurance automobile, ainsi que les effets de la pandémie, se produisent partout au Canada, mais nous sommes fiers d'annoncer que les conducteurs du Nouveau Brunswick continuent de payer certaines des primes d'assurance automobile les plus basses au pays. Néanmoins, nous reconnaissons, encore une fois, que les tarifs d'assurance automobile ont des conséquences pour tous les conducteurs néo-brunswickois et que les primes constituent une dépense importante pour les consommateurs. C'est pourquoi nous ne cessons de tout mettre en œuvre pour veiller à ce que les modifications tarifaires proposées soient rigoureusement examinées et à ce que les assureurs automobiles soient tenus de rendre compte des tarifs qu'ils se proposent de facturer à leur clientèle. La Commission s'engage à faire en sorte que les tarifs approuvés soient justes et raisonnables, viables, prévisibles et abordables. Ces objectifs demeurent la principale priorité de la Commission.

Au début de 2020, nous avons reçu un avis de notre propriétaire indiquant que le bailleur n'avait pas l'intention de renouveler notre bail, arrivant à échéance le 31 décembre 2020. Des efforts ont donc été déployés pour trouver de nouveaux locaux pour la Commission, ce qui a conduit à la location de bureaux dans l'édifice de l'hôtel de ville de Saint John. Le déménagement devrait avoir lieu au début de janvier 2021 et nous avons hâte de nous installer dans notre nouvelle « maison ».

## Défis à venir

À l'instar de ce qui a été observé dans d'innombrables industries, dans le monde entier, au cours de la dernière année, on estime que la COVID 19 continuera, au cours des prochaines années, d'avoir une incidence notable sur l'industrie de l'assurance automobile et sur le poids de la réglementation dans ce secteur. Comme indiqué précédemment, depuis le début de la pandémie actuelle, nous avons été contraints d'adopter de nouveaux modes de fonctionnement, en nous appuyant, plus que jamais, sur la technologie. Bien que cette évolution ait permis des gains d'efficacité dans certains domaines, elle a également, indéniablement, entraîné de nombreuses incertitudes et de nombreux défis logistiques et technologiques que nous continuerons de relever dans un très proche avenir. Par exemple, depuis le début de la pandémie, la Commission a tenu toutes ses audiences par écrit. Cette forme d'audience s'est indubitablement avérée efficace. Pour autant, dans certains cas, une audience orale présente des avantages. Bien que l'on ait étudié la possibilité d'audiences virtuelles, la technologie actuellement disponible pour ce faire présente un certain nombre de problèmes, plus particulièrement sur le plan de la fiabilité. En dépit des espoirs que des progrès technologiques en matière de vidéoconférence finiront par permettre la possibilité de tenir des audiences virtuelles efficaces, il n'en demeure pas moins que les problèmes techniques actuels devraient persister, au moins à court terme et à moyen terme.

Au cours des deux dernières années, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau Brunswick a entrepris un projet de modernisation de la Loi sur les assurances. Ce processus a donné lieu à des consultations avec la Commission au sujet des articles

la concernant. Bien que l'on ne connaisse pas encore la date à laquelle la Loi modifiée recevra la sanction royale, les réformes à venir nous obligeront, très probablement, à effectuer une analyse complète des modifications en vertu des différents articles pertinents pour nos activités, ainsi que de tout règlement applicable à la Commission, qui pourrait donc devoir réviser son cadre actuel. Il pourrait s'avérer nécessaire, dans ce contexte, d'élaborer de nouveaux processus, ainsi que de nouvelles procédures, politiques et lignes directrices, en matière de dépôts tarifaires et d'audiences, en vue d'intégrer les changements apportés par cette réforme.

Le secteur de l'assurance automobile continue de subir des changements très dynamiques. De plus en plus, la technologie est omniprésente dans les véhicules assurés, et ceux-ci offrent une multitude de dispositifs de sécurité. Au même moment, l'intégration accrue de la technologie grand public (médias sociaux, communication, divertissement) dans les nouveaux véhicules accroît le risque de distraction au volant susceptible de provoquer un accident.

Les assureurs sont parfaitement conscients de ces défis, et la plupart d'entre eux ont étudié les possibilités d'encourager des habitudes de conduite sécuritaire, dans le cadre des efforts de réduction des accidents, des blessures et des coûts des réclamations qui en résultent. Cela inclut l'introduction de rabais pour conduite sécuritaire et le fait de permettre aux consommateurs de payer une plus grande partie de leurs primes en fonction de leurs habitudes de conduite. Puisque l'assurance est basée sur la mutualisation du risque (les primes versées par une majorité servent à payer les réclamations d'une minorité), la Commission doit faire preuve de vigilance pour empêcher une segmentation excessive des risques qui donnerait lieu à une dislocation importante pour les consommateurs individuels. Les assureurs utilisent des algorithmes de plus en plus sophistiqués pour faire correspondre, le plus précisément possible, la prime d'assurance automobile avec le risque encouru. La Commission poursuit ses efforts afin de suivre le rythme des changements apportés par les assureurs, notamment le recours relativement nouveau à l'apprentissage machine.

Malgré les défis qui ont émergé au cours des dernières années, dans le cadre de l'environnement actuel de pression croissante sur les tarifs et de concurrence exacerbée, de nombreux assureurs ont également fait porter leurs efforts sur la réinvention de leurs offres de produits et sur l'exploitation de la technologie pour élaborer des méthodologies innovantes de tarification de l'assurance automobile. Au fur et à mesure de l'émergence de ces nouvelles possibilités et de ces produits novateurs (par exemple le paiement à l'utilisation, le covoiturage ou les nouveaux critères de cotation), il est essentiel que la Commission reste réceptive à des modèles innovants de tarification et poursuive son dialogue avec les intervenants, en vue de garantir des tarifs équitables pour l'ensemble des consommateurs, tout en favorisant un environnement concurrentiel.

## Initiatives

Par souci d'équité procédurale, la Commission doit assurer l'efficience et l'efficacité optimales de ses processus. Dans un contexte où de nombreuses demandes tarifaires nécessitent une audience, la recherche permanente d'occasions d'amélioration s'est avérée d'autant plus prioritaire ces dernières années, et continue de l'être, aujourd'hui encore.

## Amélioration de la transparence

La Commission est convaincue que la transparence de son travail et les résultats escomptés sont essentiels à son succès en tant qu'organisme de réglementation. Son site Web est continuellement mis à jour pour refléter ses décisions les plus récentes et pour informer le public des audiences à venir, des demandes de tarification des assureurs, ainsi que des tarifs autorisés. De plus, la Commission a, encore cette année, avant la pandémie, tenu des audiences dans différentes villes du Nouveau Brunswick, permettant au public de diverses régions de la province d'y assister. La Commission continue, comme à son habitude, d'accueillir favorablement la participation de toutes les personnes



de la province souhaitant assister aux audiences.

En conclusion, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux employés extraordinairement productifs et dévoués de la Commission, qui se sont tous montrés à la hauteur des défis et des complexités logistiques engendrés par la pandémie. Grâce au travail acharné de son personnel et à sa capacité à s'adapter à un panorama en constante évolution, la Commission a été en mesure de poursuivre ses activités sans accroc. Je transmets alors mes remerciements les plus sincères à l'ensemble de notre personnel.

Cordialement,



Marie Claude Doucet  
Présidente et chef de la direction  
de la Commission des assurances du Nouveau Brunswick

# LA COMMISSION

## LA COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick est un tribunal administratif quasi-judiciaire établi par voie législative par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2004 en tant qu'organisme chargé de la réglementation des tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. La Commission est un organisme autonome qui fonctionne indépendamment du gouvernement.

*La Loi sur les assurances* requiert que les assureurs déposent leurs tarifs proposés au minimum une fois tous les 12 mois. Toutes les demandes déposées sont examinées afin de s'assurer que les tarifs proposés sont justes et raisonnables.

Au 31 décembre, la Commission était composée de la présidente, du vice-président et de neuf autres membres. En plus de sa chef de la direction, Marie-Claude Doucet, la Commission employait sept personnes en 2020.

# MISSION

La mission de la Commission consiste à régler les tarifs d'assurance automobile établis en application de la *Loi sur les assurances* pour toutes les sociétés d'assurance faisant affaire dans la province du Nouveau-Brunswick et à assurer l'équité procédurale pour toutes les parties comparissant devant la Commission. Celle-ci s'assure que les tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick sont :

- justes et raisonnables

Et, dans la mesure du possible fondés sur :

- l'expérience des conducteurs du Nouveau-Brunswick;
- l'expérience des assureurs faisant affaire au Nouveau-Brunswick;
- des comparaisons avec les autres provinces du Canada atlantique.



# GOUVERNANCE

La présidente a la responsabilité d'appliquer la *Loi sur les assurances* en ce qui a trait à la Commission et d'assurer le rendement global et la direction de la Commission. Elle est, en outre, chef de la direction et première dirigeante de la Commission. Par conséquent, les opérations journalières de la Commission s'effectuent sous sa direction.

Les membres sont investis des pouvoirs et privilèges des commissaires sous le régime de la *Loi sur les enquêtes* et de ses règlements. La Commission peut établir des règles régissant ses procédures et elle a pleine autorité pour entendre et trancher

toute question de fait ou de droit en lien avec la réglementation des tarifs d'assurance automobile ou pour enquêter sur pareilles questions.

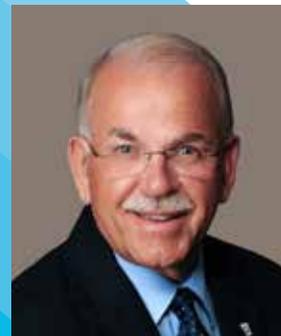
Lorsque la présidente lui ordonne de siéger dans un but ou une situation particulière, la Commission peut le faire en la forme plénière ou en tant que groupe d'au moins trois de ses membres. En règle générale, la Commission examine les demandes de tarification en tant que groupe et considère les questions génériques comme une Commission au complet.



# MEMBRES



**Marie-Claude Doucet**  
Présidente  
Dieppe  
Nommée en 2016



**Marven Grant**  
Vice-président  
Fredericton  
Nommé en 2019



**Rachel Arseneau-Ferguson**  
Campbellton  
Nommée en 2020



**Ferne Ashford**  
Fredericton  
Nommée en 2019



**Cyril Johnston**  
Moncton  
Nommée en 2020



**Francine Kanhai**  
Saint-André  
Mandat renouvelé en 2018



**Georges Leger**  
Shédiac  
Mandat renouvelé 2019



**Kirk MacDonald**  
Stanley  
Nommée en 2019



**Brigitte M. Ouellette**  
Grand-Sault  
Nommée en 2020



**Heather Stephen**  
Saint John  
Mandat renouvelé 2019

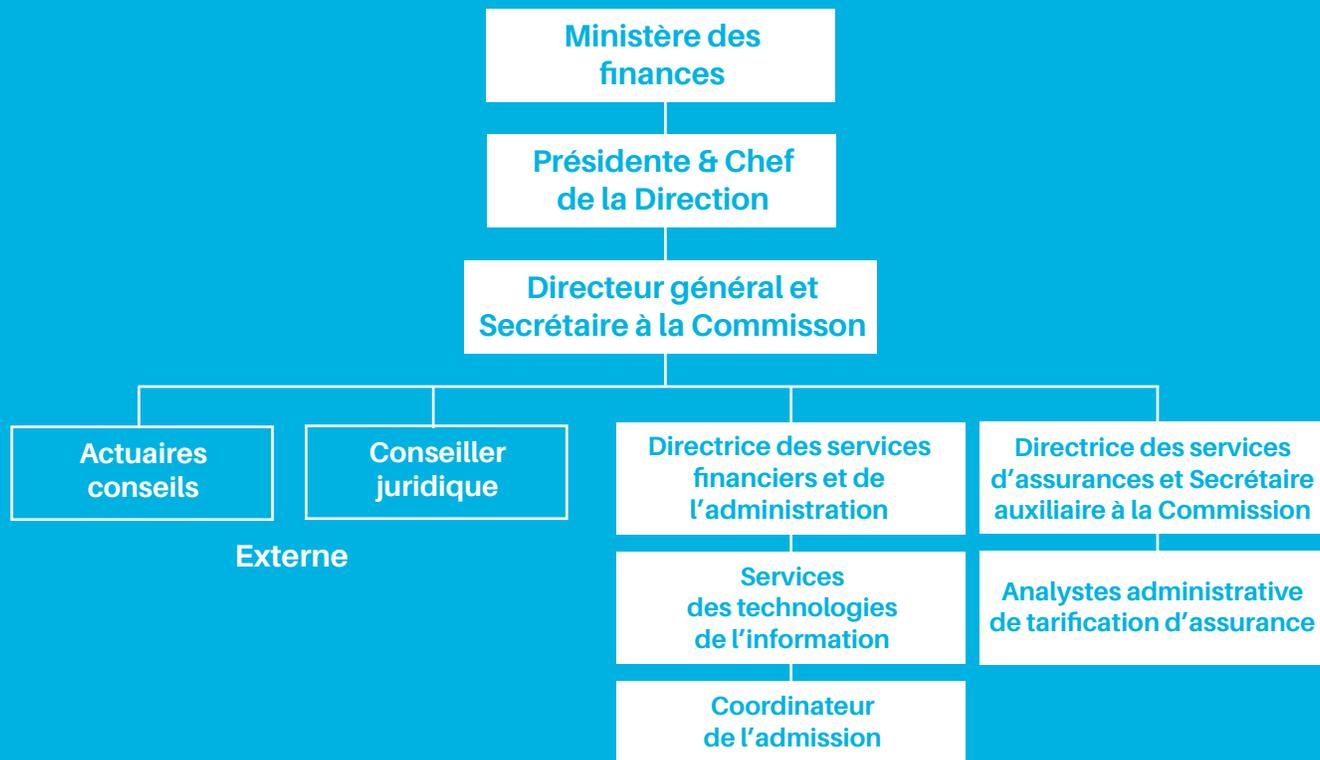


**Elizabeth Turgeon**  
Fredericton  
Mandat renouvelé 2019

**En 2020, les mandats de Jim Jessop, Robert McSorley et Katherine Munro ont pris fin. La Commission les remercie pour leur service.**

**Nous avons également accueilli au sein de la Commission Rachel Arseneau-Ferguson, Cyril Johnston et Brigitte M. Ouellette. Ils serviront les Néo-Brunswickois au cours des trois prochaines années et nous en sommes heureux.**

# ORGANIGRAMME



L'île de Miscou  
Source: Tourisme NB

## REDDITION DE COMPTES

La Commission est tenue par la loi de rendre compte de ses activités de l'année précédente au ministre des Finances au plus tard le 1er mars. Le présent rapport fait état de nos activités et réalisations de l'année civile 2020. Sur demande, la Commission se présente également devant le Comité permanent des sociétés de la Couronne pour faire rapport sur ses activités.

La Commission publie sur son site Web ses approbations et décisions dans les deux langues officielles et met régulièrement à jour son contenu selon les besoins.

Comme prévu dans la *Loi sur les assurances*, les coûts d'exploitation de la Commission sont couverts par l'industrie de l'assurance par l'entremise

d'évaluations annuelles. Des états financiers vérifiés sont produits chaque année. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 se trouvent à l'annexe B.

Les membres de la Commission participent au processus d'examen dirigé par la Commission, ainsi qu'aux réunions de la Commission, aux séances de formation et aux conférences qui ont lieu tout au long de l'année. En plus de procéder à l'examen habituel des tarifs et d'accueillir les nouveaux membres, la Commission a offert de la formation continue à l'ensemble de ses membres en 2020.



LE SAVIEZ-VOUS?

**Si vous êtes impliqué dans un accident d'automobile sans porter de ceinture de sécurité, le montant recouvrable pourrait être réduit de 25%.**

*La Loi sur les assurances du Nouveau-Brunswick  
RSNB 1973, c 1-12, 265.2(1)*



# PARTICIPATION

## Association canadienne des autorités de réglementation des tarifs d'assurance automobiles (CARR)

Depuis sa création en 2007, la CARR a permis aux organismes canadiens de réglementation des tarifs d'assurance automobile de travailler ensemble à l'élaboration de moyens plus efficaces et efficaces de remplir leurs mandats respectifs. Les assureurs développent constamment de nouveaux produits d'assurance automobile et de nouvelles méthodologies pour produire des tarifs d'assurance automobile. Afin de garantir la protection des consommateurs, les régulateurs doivent rester au fait de ces changements.

2020 a été une année difficile pour la CARR en raison de l'émergence du coronavirus et des restrictions de voyage qui en découlent. Le séminaire printanier de formation au mois de mai et la conférence annuelle d'automne ont été annulés, et la réunion annuelle de la CARR s'est tenue en septembre de manière virtuelle. Cependant, comme de nombreuses organisations, la CARR s'adapte à la nouvelle réalité et a été en mesure de poursuivre et d'achever les travaux du comité par le biais de

réunions virtuelles, et planifie des événements en personne et virtuels pour 2021.

Un certain nombre de juridictions ont vu ou voient actuellement des changements législatifs qui ont ou auront une incidence sur les processus d'examen des tarifs. En raison de cette incertitude, un projet important qui avait pour objectif l'élaboration d'un système commun de dépôt des tarifs a été suspendu. La CARR espère pouvoir réexaminer ce projet dans un proche avenir.

La CANB continue de soutenir la CARR et son travail en étant membre du comité, en participant à des événements de la CARR (en personne et virtuellement) et en faisant preuve de leadership au sein de l'exécutif de la CARR.

## Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC)

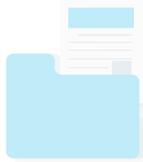
A travers la participation de la présidente, la CANB continue d'être membre du CTAC. La participation au CTAC permet à la CNAB de continuer de se tenir au courant des tendances actuelles en matière de droit administratif et des procédures.



Traversier de Deer Island  
Source: Tourisme NB



Sussex, NB  
Source: Tourisme NB



# PROCESSUS D'EXAMEN DES TARIFS

Tous les ans, la Commission examine chaque demande relative aux tarifs d'assurance automobile.

Le personnel de la Commission, seul ou en collaboration avec les actuaires-conseils de KPMG ou d'Eckler, examine les demandes relatives aux tarifs.

Le rigoureux processus d'examen comprend des discussions avec les assureurs afin de clarifier les processus, de remettre en question les hypothèses utilisées pour fixer les tarifs proposés et de s'assurer que les demandes ont été préparées à l'aide de pratiques et procédures actuarielles acceptables. Chaque examen peut être différent, selon le type de demande et sa complexité. Généralement, l'examen vérifie et remet en question les tendances utilisées pour le calcul des tarifs, tient compte des antécédents réels de chaque assureur par rapport à ce qui avait été projeté, et analyse la composition générale du volume d'affaires (la clientèle) de chaque assureur.

La Commission examine aussi les demandes déposées pour s'assurer que les données du Nouveau-Brunswick ont été utilisées dans la mesure du possible, que la demande est cohérente avec les demandes déposées antérieurement et les tendances de l'industrie, et que les hypothèses sélectionnées sont appuyées de façon adéquates (p. ex. tendances, théorie de la crédibilité). La

Commission a autorité sur tout changement proposé par un assureur qui aura des répercussions sur les tarifs d'assurance automobile.

Une fois l'examen initial réalisé, si la demande ne déclenche pas une audience automatique en visant une augmentation supérieure à 3 % du tarif actuel, elle est transférée à un comité d'examen. Celui-ci examine la version finale de la demande et formule une recommandation à la présidente à savoir si la demande requiert un examen plus approfondi.

Si la demande relative aux tarifs exige un examen plus approfondi, la présidente peut convoquer une audience pendant laquelle l'assureur devra défendre sa demande devant un autre comité de la Commission et tout autre intervenant, tel que le Cabinet du procureur général ou le Défenseur du consommateur en matière d'assurances.

Le processus d'examen et d'audience complet est conçu afin de permettre à la Commission de déterminer si les tarifs proposés dans chaque demande sont justes et raisonnables. Il tient compte de l'information courante et des projections de l'entreprise, de l'information particulière de l'industrie et de tout autre renseignement général sur l'état actuel du marché de l'assurance.



Lower Kintore, NB  
Source: Tourisme NB

## RÉSUMÉ DU MARCHÉ DE 2020

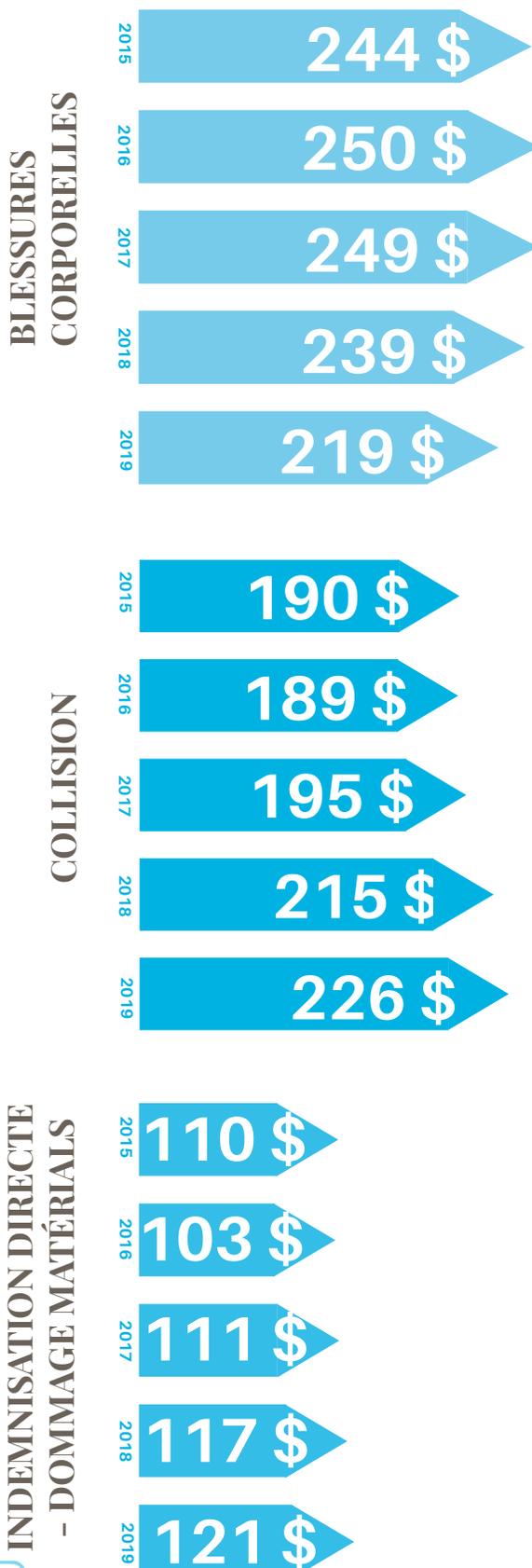
Au cours des dernières années, les primes d'assurance automobile moyennes ont augmenté, principalement en raison de l'augmentation des coûts des sinistres. Les données reçues en 2020 montrent qu'au cours des prochaines années, l'augmentation des taux pourrait connaître un certain ralentissement. Les coûts moyens des réclamations par véhicule ont considérablement augmenté de 2015 (684 \$) à 2019 (749 \$), mais 2019 affiche une légère réduction par rapport à 2018 (751 \$) et peut indiquer que les coûts des réclamations se stabilisent. Combiné aux augmentations tarifaires approuvées antérieurement, le ratio de sinistres à l'échelle de l'industrie (réclamations en pourcentage des primes), ici au Nouveau-Brunswick, est passé d'un pic de 93% en 2017 à 83% en 2019.

Bien que les données publiées dans les derniers mois de 2020 montrent une stabilisation de certains des facteurs qui ont exercé une pression à la hausse sur les tarifs, les impacts de ces nouvelles données ne se feront sentir sur les demandes de tarification d'assurance automobile qu'à la fin de 2020 et jusqu'en 2021. En 2019, on estimait la prime moyenne à environ 905 \$ et ce montant est passé en 2020 à environ 990 \$.

L'émergence du coronavirus au début de 2020 et les confinements qui ont eu lieu à l'échelle de la province en mars, avril et mai, ainsi que plus tard au cours de l'année dans d'autres régions, ont eu un impact sur le marché de l'assurance automobile. Le nombre de véhicules sur les routes a parfois chuté de façon spectaculaire, et on s'attend à ce qu'il y ait eu moins de réclamations faites pendant cette période. Le Nouveau-Brunswick a fait partie de la bulle atlantique en juillet, et les kilomètres parcourus ont commencé à rebondir. Cependant, les changements en cours dans le contexte régional pourraient continuer à avoir des répercussions futures sur le comportement au volant.

# COÛT DES SINISTRES PAR VÉHICULE ACQUIS

Source: GISA AUTO 1010

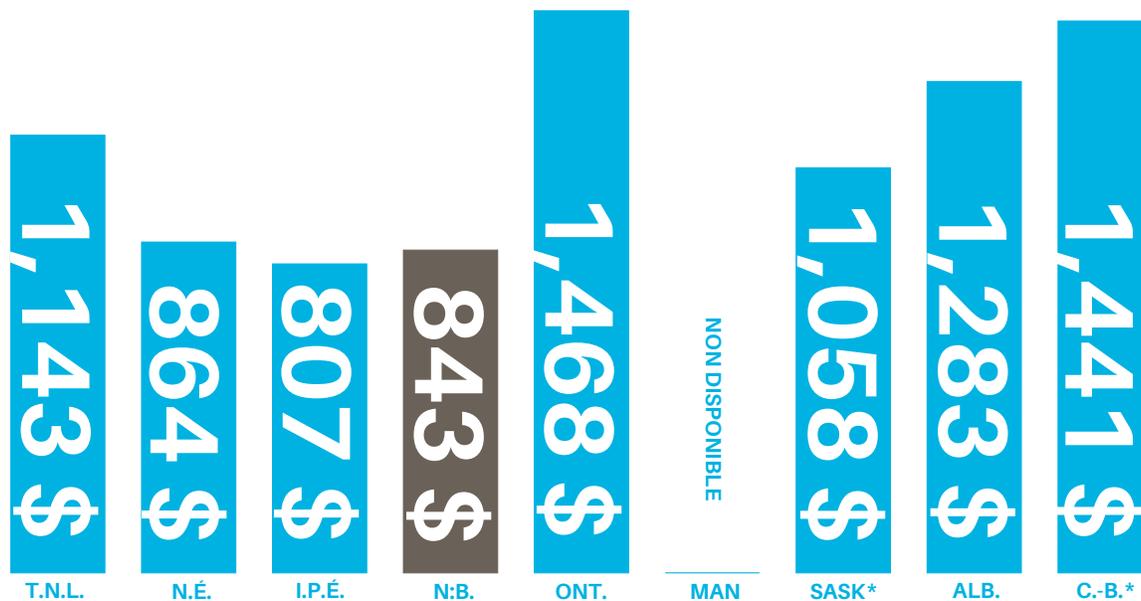


Le coût moyen des réclamations (gravité) combiné au nombre moyen des réclamations (fréquence) donne le coût moyen des sinistres (pertes). Comme le montre le graphique ci-dessus, les coûts des réclamations ont continué d'augmenter au cours des cinq dernières années, bien que les coûts moyens des réclamations pour dommages corporels semblent s'être stabilisés et ont même chuté en 2019. Les coûts moyens des sinistres pour les autres couvertures continuent d'augmenter, mais certains signes indiquent que les augmentations se modèrent en 2019. Les réclamations pour dommages corporels ont diminué de 12,4% par rapport au pic enregistré de 2016 à 2019. Les demandes d'indemnisation directe pour dommages matériels ont augmenté de 10% au cours des cinq années de 2015 à 2019, mais l'augmentation moyenne des cinq années précédentes était de 25,8%. Enfin, les réclamations pour collision ont augmenté de 22,4% au cours des cinq dernières années, mais cela s'est légèrement atténué par rapport à l'augmentation de 26,6% pour les cinq années antérieures.

En fait, le coût moyen global des réclamations a diminué de 2018 à 2019, passant de 751 \$ à 749 \$. De 2015 à 2019, l'augmentation du coût global moyen des réclamations sur cinq ans a été de 9,5%, passant de 684 \$ à 748 \$. De 22,1 %, la moyenne quinquennale précédente était beaucoup plus élevée, passant de 615 \$ à 751 \$ de 2014 à 2018. Cela montre une fois de plus qu'il y a eu une modération significative de l'augmentation des coûts des réclamations.

Contrairement aux années précédentes, les primes moyennes ont augmenté à un rythme plus élevé que les coûts moyens des sinistres. De 2015 à 2019, l'augmentation moyenne sur cinq ans des primes moyennes était de 19%. Comme indiqué ci-dessus, la hausse des primes combinée à une augmentation plus lente des coûts des sinistres se traduit par une meilleure adéquation entre les revenus et les dépenses pour les assureurs, et les ratios de sinistres globaux sont passés d'un pic de 93% en 2017 à 83% en 2019. Ces résultats devraient conduire à une modération significative des demandes d'augmentation tarifaire des assureurs dans les années à venir.

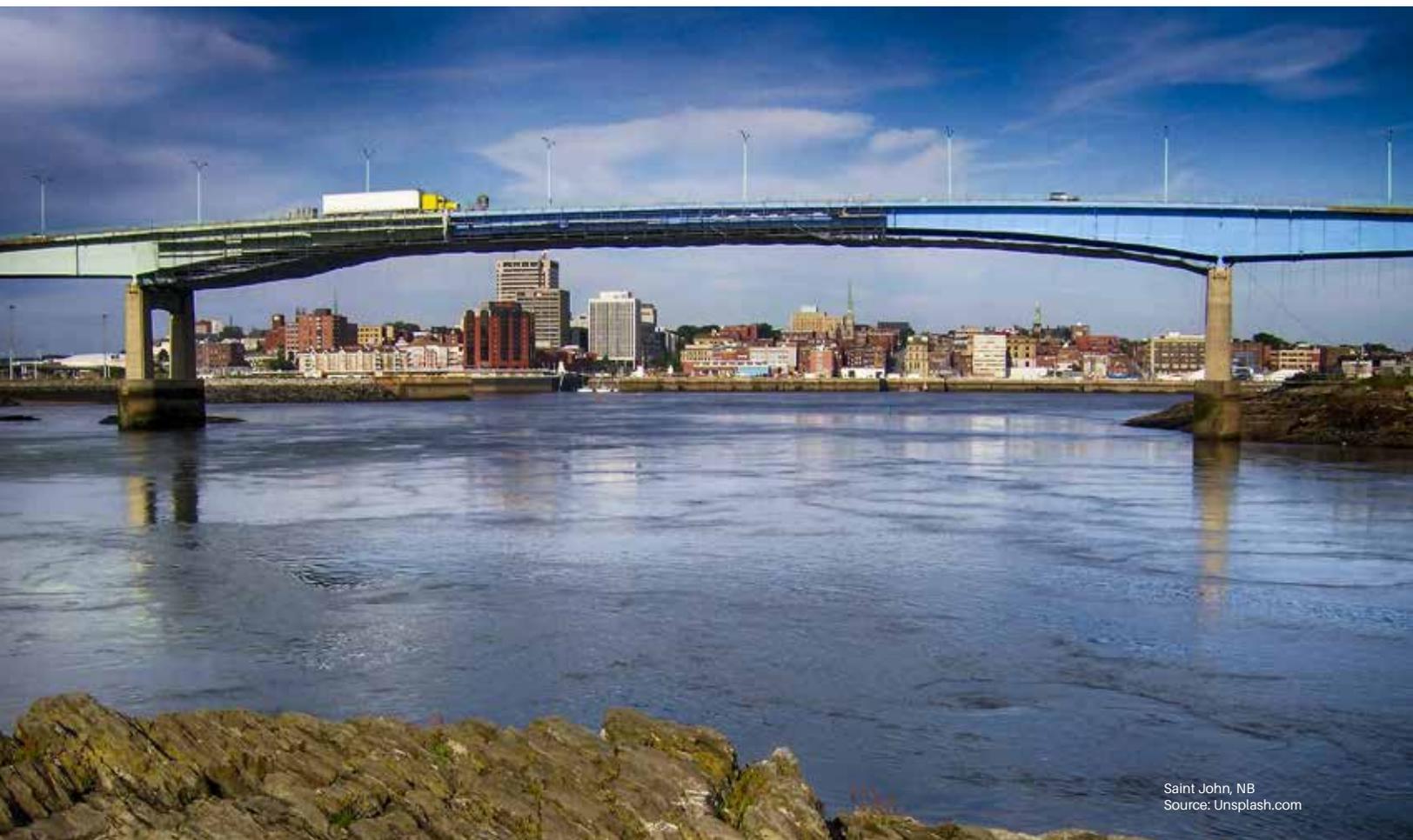
# PRIME MOYENNE PAR PROVINCE



\* couvertures obligatoires seulement

Le graphique représente une comparaison des primes moyennes globales avec les autres provinces du Canada pour 2019.

Source: SGI Annual Report, GISA, ICBC Press Releases



Saint John, NB  
Source: Unsplash.com

# DEMANDES RELATIVES AUX TARIFS EN 2020



En 2020, la Commission a reçu des demandes de la part d'entreprises, de la Facility Association (FA) et des Services d'actuariat-conseil IAO Inc. (IAO) concernant des véhicules de tourisme et différents types de véhicules utilitaires, interurbains et divers, sans compter les demandes non liées aux tarifs (voir l'annexe A pour plus de détails).

La Commission a examiné au total 360 demandes en 2020, dont :

- **51** demandes relatives aux tarifs pour les véhicules de tourisme;
- **34** demandes relatives aux tarifs pour les véhicules utilitaires et interurbains;
- **233** demandes relatives aux tarifs pour des véhicules divers, y compris les motocyclettes, VTT, motoneiges, autocars, taxis, etc.;
- **42** demandes d'autres types, y compris des mises à jour des tables de groupes tarifaires, des changements proposés aux avenants et des changements proposés aux règles tarifaires.

# AUDIENCES



Un assureur doit comparaître devant la Commission dans les situations suivantes :

- Il a déposé une demande de modification de tarifs plus de deux fois au cours d'une période de douze mois.
- Il a déposé une demande dans laquelle l'augmentation moyenne des tarifs est plus de 3 % plus élevée que les tarifs qu'il facturait dans les douze mois précédant la date à laquelle il propose de commencer à facturer les nouveaux tarifs.
- Lorsque la Commission l'exige.

La Commission détermine le format des audiences (p. ex. oral, écrit ou électronique).

En raison de l'émergence du coronavirus, le conseil d'administration a dû procéder à des ajustements à ses procédures d'audience en 2020. À compter de mars 2020, toutes les audiences de la Commission se sont déroulées sous forme d'audiences écrites. À l'exception des témoignages en personne, les audiences écrites suivent le même format que les audiences orales. Compte tenu des restrictions importantes sur les déplacements qui sont toujours en place, les audiences continueront de se dérouler sous forme écrite dans un avenir proche. La Commission continue d'étudier les options virtuelles, mais des préoccupations subsistent quant à la disponibilité et à la fiabilité de la technologie pour tenir des audiences virtuelles équitables.

## LE SAVIEZ-VOUS?

Dès le 1er janvier 2021, les modifications à la *Loi* sur les véhicules à moteur visent notamment à :

Élargir les dispositions sur le corridor de sécurité de façon à ce qu'elles s'appliquent aux dépanneuses, aux véhicules d'entretien de la voirie et aux véhicules utilitaires privés et publics dont les gyrophares sont activés.



## AUDIENCES DE 2020

Nom de la compagnie	Type de véhicule	Indication	Sélection	Approuvé
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	19,16%	6,50%	6,50%
Aviva General Insurance Company	Véhicules de tourisme	7,10%	6,38%	4,38%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme	12,09%	9,31%	9,31%
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules de tourisme	10,83%	10,58%	10,58%
Echelon Insurance Company	Private Passenger	78,10%	51,10%	44,00%
Facility Association	Véhicules de tourisme	13,50%	0,00%	0,00%
Facility Association	Taxi	10,50%	0,00%	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules de tourisme	32,37%	25,00%	25,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	4,57%	-0,03%	-0,03%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	24,19%	8,49%	8,49%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company, The	Véhicules de tourisme	18,00%	15,00%	15,00%
Primum Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	43,78%	23,88%	23,88%
Promutuel de l'Estuaire, Société mutuelle d'assurance générale	Véhicules de tourisme	35,37%	14,62%	14,62%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	43,78%	18,15%	18,15%
Sonnet Insurance Company	Véhicules de tourisme	79,40%	50,30%	50,30%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules de tourisme	43,78%	18,38%	18,38%
United General Insurance Corporation	Private Passenger	13,57%	7,02%	7,02%
Wawanesa Mutual Insurance Company, The	Véhicules de tourisme	20,02%	10,45%	10,45%

Les décisions découlant des audiences sont accessibles sur le site Web de la Commission, au [www.nbib-canb.org](http://www.nbib-canb.org).



# CONSULTANTS EXTERNE

## Actuaires-conseils

Nos actuaires-conseils apportent une richesse de talents et d'expérience de classe mondiale au processus d'examen actuariel, et ont fourni à la CANB d'excellents conseils et un soutien durant leur mandat.

## Eckler

Plus importante société indépendante de services d'actuariat et de consultation au Canada, Eckler offre des services dans les domaines des assurances multirisques (IARD), de l'assurance-vie, de la retraite et des avantages sociaux, des communications et du conseil en technologie.

L'équipe d'experts-conseils en actuariat IARD possède une vaste expérience de la tarification des produits, en particulier pour l'assurance automobile. Eckler travaille avec de nombreux assureurs IARD pour examiner les analyses de taux et les dépôts avant leur soumission aux organismes de réglementation, ainsi qu'avec le Bureau d'assurance du Canada pour les analyses de Tarification automobile selon la sinistralité canadienne (CLEAR) et les soumissions réglementaires. À l'heure actuelle, Eckler est l'actuaire désigné de plus de 40 assureurs IARD, réassureurs et quasi-assureurs, et conseiller actuariel auprès de trois autorités provinciales de réglementation des tarifs, dont la CANB.

## KPMG

Les racines de KPMG au Canada remontent à 1869. De nos jours, nous opérons dans plus de 40 emplacements à travers le pays, et fournissons des services à de nombreuses entreprises, organisations gouvernementales et à but non lucratif. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos clients, et les aidons à gérer les risques et à profiter des opportunités.

Au cœur de la pratique de conseil en assurance de KPMG, notre équipe d'actuariat en assurance dommages est consultante auprès de la CANB depuis 2012. Nos services pour la Commission comprennent un examen actuariel des demandes de tarifs, des conseils aux membres de la Commission lors des audiences sur les tarifs, et la

collaboration avec le personnel de la Commission sur une variété de projets touchant l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick.

## Conseils juridiques

### Fawcett Cutler Law

Cathy Fawcett est la conseillère juridique de la Commission depuis 2012. Elle est la fondatrice et associée directrice de Godbout Fawcett, un cabinet d'avocats de Saint John se spécialisant en droit réglementaire, droit administratif, droit de la santé et litiges complexes. Les clients de Godbout Fawcett comprennent d'innombrables organismes professionnels, organismes de réglementation et tribunaux administratifs ayant besoin de conseils sur la loi, la discipline, les pratiques et procédures, et l'application régulière de la loi.

Les services de consultation qu'offre Me Fawcett à la Commission et à ses membres commencent par une introduction au droit administratif pour tous les nouveaux membres de la Commission. Par la suite, elle offre à tous les intervenants des conseils particuliers pendant les audiences relatives aux tarifs, plus particulièrement en lien avec les pratiques et procédures et l'application régulière de la loi. En plus de sa contribution lors des audiences, Me Fawcett conseille la Commission sur des questions générales liées au droit administratif et au droit des assurances, ces sujets étant liés au mandat de la Commission prévu par la loi.

LE SAVIEZ-VOUS?

En 2020, de nombreux assureurs ont proposé des mesures d'aide à leurs assurés en raison de la pandémie de Covid-19.

Source: [ibc.ca](http://ibc.ca)

# MARCHÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Selon les données de l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG), les types de véhicules du marché de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick en 2019, année la plus récente pour laquelle il existe des données, se répartissent comme suit :



Véhicules de  
tourisme  
**77%**



Véhicules  
utilitaires  
**7%**



Véhicule  
tout-terrain  
**8%**



Motocyclettes  
**4%**



Véhicules  
d'hiver  
**3%**



Fermiers/Misc.  
**1%**

Source: GISA AUTO1010-ATL and Auto 1101 ATL

## TERRITOIRES

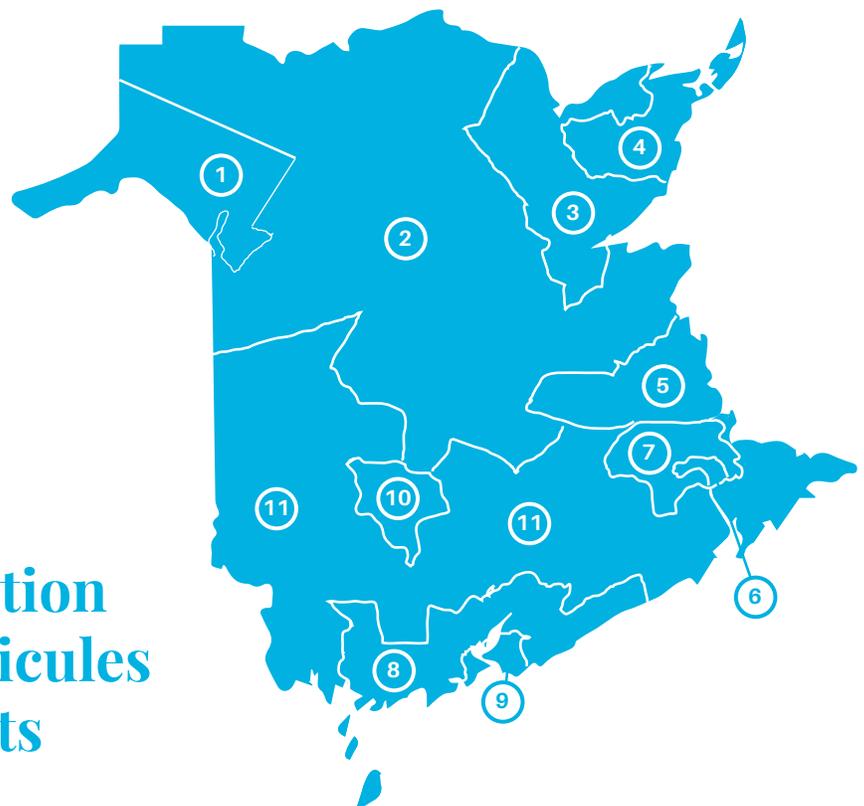
Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a établi un système de tarification statistique formé de onze territoires qui est en vigueur depuis 2008. Les territoires révisés ont été créés selon des facteurs pertinents tels que la configuration et la densité de la circulation, le terrain, les conditions routières, les limites de vitesse, le taux de criminalité et les conditions météorologiques.

Les territoires sont divisés selon les codes des régions de tri d'acheminement (RTA), lesquels correspondent aux trois premiers caractères du code postal. Une liste des RTA par territoire est accessible sur le site Web de la Commission.

Fondé sur les données de 2018 de l'ASAG pour les véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick, le tableau ci-dessous illustre la façon dont les risques associés aux véhicules sont répartis dans les onze territoires statistiques de la province. Les quatre territoires du nord de la province (1 à 4) représentent 31 % de ces risques, tandis que les sept territoires du sud de la province (5 à 11) représentent 69 % des risques.

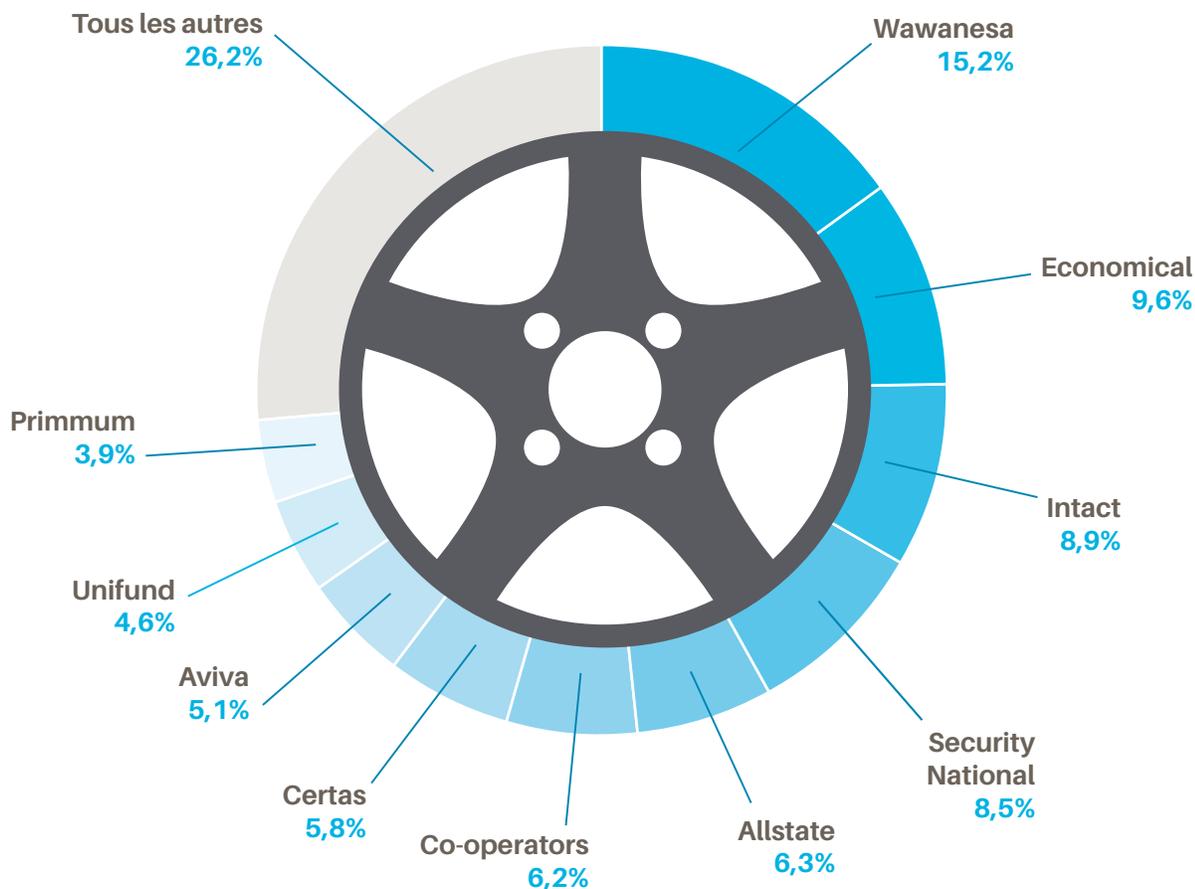
<b>1</b>	<b>5%</b>
<b>2</b>	<b>10%</b>
<b>3</b>	<b>9%</b>
<b>4</b>	<b>7%</b>
<b>5</b>	<b>7%</b>
<b>6</b>	<b>9%</b>
<b>7</b>	<b>8%</b>
<b>8</b>	<b>10%</b>
<b>9</b>	<b>7%</b>
<b>10</b>	<b>12%</b>
<b>11</b>	<b>16%</b>

## Répartition des véhicules souscrits



# Véhicules de tourisme

Il existe 48 sociétés d'assurance dans le marché des véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick. Selon l'information contenue dans les demandes relatives aux tarifs soumises à la Commission en 2020, la part de marché type se répartit comme suit :



## Véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick : risques et primes de 2015-2019



# GROUPES DE SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

## Groupe Allstate

Allstate du Canada, Compagnie d'assurance  
Pembroke Compagnie d'assurance  
Pafco, compagnie d'assurance

## Groupe Aviva

Aviva Compagnie d'assurance du Canada  
Aviva, Compagnie d'Assurance Générale  
Compagnie d'Assurance Elite  
Scottish & York Insurance Company Limited  
S&Y Insurance Company  
Compagnie d'Assurance Traders Générale

## Groupe Co-operators

Compagnie d'Assurance Générale Co-operators  
Compagnie d'Assurance générale CUMIS  
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale

## Groupe Desjardins

Certas, compagnie d'assurances auto et habitation  
Personnelle Compagnie d'Assurances (La)

## Groupe Economical

Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance  
Compagnie d'Assurances Sonnet

## Groupe Intact

Intact Compagnie d'assurance  
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada

## Groupe Northbridge

La Federated Compagnie d'Assurance du Canada  
Société d'assurance général Northbridge  
Société d'assurance des particuliers Northbridge  
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie  
d'Assurances Ltée

Compagnie d'assurance Verassure  
Compagnie d'Assurance Zenith

## Royal and Sun Alliance Group

Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances  
Unifund Compagnie d'Assurance

## Groupe TD

Compagnie d'assurance habitation et auto TD  
Primum Compagnie d'Assurance  
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance

## Compagnies ne faisant pas partie d'un groupe

Ace INA Insurance  
la Compagnie d'Assurance AIG du Canada  
Arch Insurance Canada Ltd  
CAA Insurance Company  
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance  
Continental Casualty Company  
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du  
Canada (La)  
Échelon Compagnie d'Assurances Générale  
Facility Association  
La Garantie Compagnie d'Assurance de l'Amérique du  
Nord  
Hartford Fire Insurance Company  
Insurance Company of Prince Edward Island  
Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle  
Souscripteurs du Lloyd's  
Portage la Prairie Mutual Insurance Company  
Promutuel de l'Estuaire  
Protective Insurance Company  
United General Insurance Corporation  
Wawanesa Mutual Insurance Company  
XL Insurance Company

LE SAVIEZ-VOUS?

**Le Nouveau-Brunswick a une défenseure du consommateur en matière d'assurance qui a été nommée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour surveiller les pratiques des assureurs, des courtiers et des agents, tout en agissant à titre de défenseure des consommateurs.**

<https://www.insurance-assurance.ca/index>



# FACILITY ASSOCIATION

La Facility Association (FA) est un organisme à but non lucratif sans personnalité morale regroupant tous les fournisseurs d'assurance automobile faisant affaire dans plusieurs provinces, y compris le Nouveau-Brunswick. En vertu de la législation provinciale, toutes les sociétés d'assurance automobile doivent être membres de la FA. Cette dernière n'émet aucune police d'assurance, mais elle régit le marché secondaire de l'assurance automobile et travaille avec les sociétés d'assurance.

Le mandat de la FA consiste à veiller à la disponibilité de l'assurance automobile pour tous les propriétaires et exploitants de véhicules automobiles qui autrement auraient de la difficulté à obtenir de l'assurance. La FA est l'« assureur de dernier recours » des conducteurs présentant un risque élevé.

Malgré son statut d'assureur de dernier recours et le fait qu'elle détienne seulement un petit pourcentage du marché, les effets de la FA pour les Néo-Brunswickois peuvent être très importants. La Commission tient donc la FA responsable de veiller

à ce que les consommateurs qui en relèvent ne paient pas plus que le tarif absolument nécessaire.

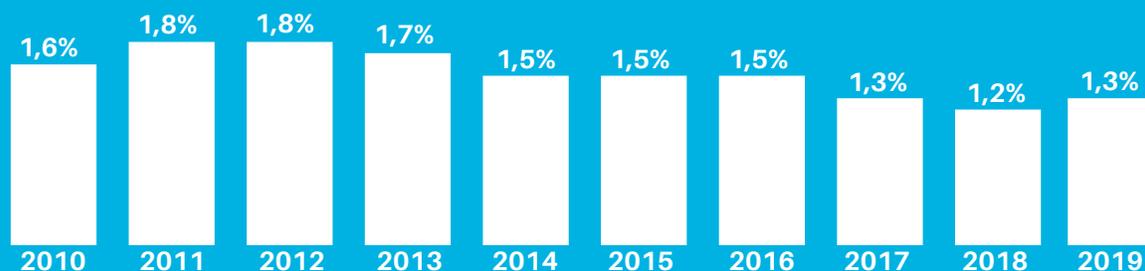
En 2020, la Commission a tenu deux audiences touchant des demandes de la FA. Voici les classes de véhicules pour lesquelles la Commission a tenu des audiences pour la FA :

- Taxis et limousines
- Véhicules de tourisme



## Part de marché des véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick entre 2010 et 2019

Part de marché, véhicules de tourisme, segment du marché secondaire au Nouveau-Brunswick



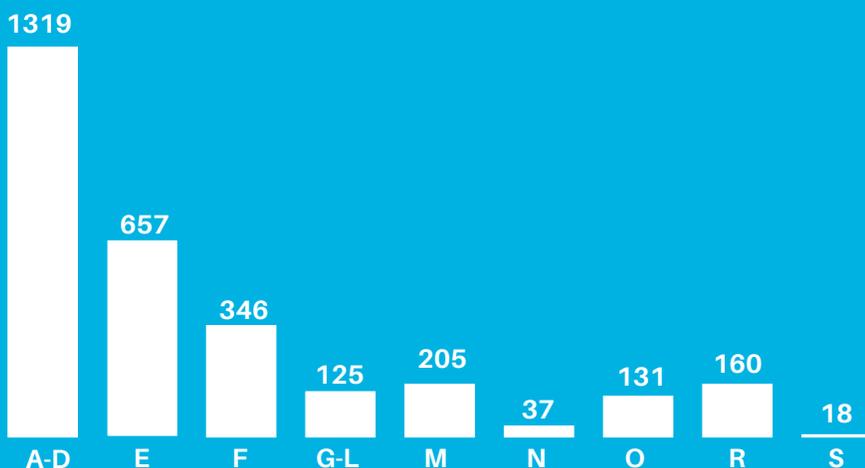
Source: [www.facilityassociation.com](http://www.facilityassociation.com)

En 2002, la part de marché de la FA a atteint un sommet de 4,94 %. Au cours des dix dernières années, la part de marché de la FA a été relativement stable et est descendue à 1,3 % en 2019. Selon les normes canadiennes, un marché secondaire à 2 % ou moins est le signe d'un marché de l'assurance très sain dans son ensemble.

# Motifs de placement des véhicules de tourisme sous le contrôle de la FA au Nouveau-Brunswick

La FA est un marché de dernier recours pour les propriétaires de véhicules qui ne peuvent se procurer une assurance automobile nulle part ailleurs. La Commission, en collaboration avec la FA, a élaboré un « rapport de contrôle » afin d'aider la Commission à vérifier que les véhicules placés sous le contrôle de la FA l'aient été pour les bonnes raisons. Vous trouverez ci-dessous un résumé des placements de véhicules sous le contrôle de la FA pour 2020. Comme on le voit ci-dessous, la plupart des placements sont attribuables à des réclamations, des déclarations de culpabilité, de la fraude et de fausses déclarations.

## Motifs de placement auprès de la Facility Association (Véhicules de tourisme)



- A Sinistre avec responsabilité, moins de 6 ans
- B Dossier de condamnation
- C Fausse déclaration sur un fait important ou
- D fraude à l'assurance
- E Toute combinaison de A, B ou C
- F Antécédents de paiement de primes
- G Nouveau conducteur au Canada
- H État du véhicule
- I Utilisation du véhicule
- J Type de véhicule
- K Modification du véhicule
- L Emplacement - domicile où se trouve le véhicule
- M Toute combinaison de G, H, I, J ou K
- N Fiche d'assurance non disponible
- O Prime plus faible que dans les autres marchés disponibles
- R Défaut de couverture de plus de 24 mois
- S Années d'expérience de conduite
- Autre

Source: Facility Association

## IAO Services d'actuariat-conseil inc. Une filiale du groupe Aon.

IAO Services d'actuariat-conseil inc. Une filiale du groupe Aon (IAO) est un organisme de consultation qui établit des tarifs d'assurance automobile pour l'industrie de l'assurance. À ce titre, IAO n'émet aucune assurance. Elle établit par contre des tarifs pour véhicules de tourisme, commerciaux, divers et interurbains. À la demande de la Commission, ces tarifs sont soumis pour approbation.

Une fois les tarifs approuvés par la Commission, les sociétés d'assurance ayant un petit volume d'affaires et les nouveaux venus sur le marché peuvent adopter les tarifs approuvés d'IAO pour leur propre utilisation. Règle générale, ces sociétés de petite envergure ne possèdent pas assez de données pour fixer des tarifs en se servant de leurs propres antécédents, comme l'exigent les directives concernant les dépôts de demandes de la Commission.

Tel que l'indique le tableau à la page suivante, très peu de sociétés adoptent les tarifs d'IAO. Toutefois, si IAO n'offrait de tarifs, la plupart des petits assureurs ne déposeraient probablement pas de demandes au Nouveau-Brunswick, puisque trop de ressources financières et en terme de temps seraient nécessaires afin de fixer des tarifs pour la province.



## Compagnies ayant adoptés les tarifs d'IAO en 2020

Part du marché adoptant les tarifs d'IAO	
ACE INA Insurance	0,00%
Chubb Insurance Company of Canada	0,00%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	0,01%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	0,00%
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	0,89%
Protective Insurance Company	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	0,01%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	0,00%
Compagnie d'Assurance Zenith	0,06%

**Pourcentage du marché adoptant les tarifs d'IAO**

**0,97%**



Lake Nictau, NB  
Source: Tourisme NB



St. Martins, NB  
Source: Tourisme NB

## COMPRENDRE LES TARIFS D'ASSURANCE

### ASSURANCE

« Assurance » désigne l'engagement par une personne envers une autre de l'indemniser de tout sinistre ou de la dégager de toute responsabilité du fait d'un sinistre relativement à un risque ou péril déterminé auquel l'objet assuré peut être exposé, ou de verser une somme d'argent ou toute autre chose de valeur lorsqu'un certain événement se produit (Loi sur les assurances).

Les assurances offrent un mécanisme qui fait en sorte que les sinistres de quelques personnes sont couverts par l'ensemble des assurés. Les assurances sont comme un grand bassin dans lequel tous les assurés placent leurs primes. En plus de payer le coût d'exploitation des sociétés d'assurance, ce bassin permet de payer les sinistres des assurés qui font une réclamation. La capacité de contribuer à un fonds (partager le coût des sinistres d'une minorité parmi l'ensemble des assurés) est la principale fonction des assurances.

### PRIMES D'ASSURANCE

Au Nouveau-Brunswick, les tarifs servent à déterminer la prime, qui correspond au montant que chaque conducteur paiera pour sa couverture d'assurance. Les facteurs utilisés pour déterminer la prime peuvent comprendre le dossier de conduite, la valeur du véhicule, le type de véhicule, l'utilisation du véhicule, le nombre de kilomètres parcourus chaque année et le territoire dans lequel réside le conducteur. Les limites de responsabilité et les franchises jouent aussi sur la prime. Plus la franchise est élevée, plus la prime est basse, et vice-versa. Les nouveaux conducteurs ont droit à un « rabais de la première chance ». La loi interdit de fixer les tarifs en fonction de l'âge, du genre et de l'état matrimonial.

La société d'assurance doit fixer un prix de vente avant de connaître tous les coûts. Les tarifs à venir sont fixés par l'assureur aujourd'hui en fonction des réclamations passées (antécédents) de la société ou de l'industrie au Nouveau-Brunswick.

Les résultats techniques sont recueillis pour fournir des renseignements sur les primes et les demandes d'indemnité et sont utilisés pour développer et soutenir des taux d'assurance automobile équitables. Les données statistiques et financières sont recueillies pour soutenir les objectifs suivants en matière de politique publique :

- Surveiller le bien-fondé des taux pour assurer qu'ils ne sont pas excessifs ou discriminatoires;
- Surveiller le bien-fondé de la structure et de la performance du marché, et prendre des mesures, au besoin, pour rétablir la concurrence ou répondre aux problèmes causés par l'instabilité du marché;
- Permettre une prise de décision informée en fonction des résultats techniques de l'ensemble de l'industrie.

ASAG.ca

L'ASAG recueille des résultats sur une longue période qui représente le plus grand échantillon possible de données sur les réclamations. Les sociétés font analyser leurs données par un actuaire afin de fixer les tarifs requis pour couvrir tous les sinistres et payer les dépenses ainsi que pour tirer un profit raisonnable. Elles tiennent aussi compte de la philosophie de concurrence et des conditions actuelles du marché. Les assureurs ne veulent pas que leurs tarifs soient trop faibles et avoir insuffisamment de primes pour couvrir les sinistres, ou encore avoir des tarifs trop élevés sans tirer de profits. Les sociétés examinent de nombreux facteurs avant de déterminer la modification finale de leurs tarifs qui sont présentée à la Commission aux fins d'approbation.

Selon l'énoncé de principe relatif à l'établissement des tarifs, l'établissement des tarifs est le processus utilisé en assurance et dans d'autres mécanismes de transfert de risque (Casualty Actuarial Society, 1988, p. 1). Le processus d'établissement des tarifs tient compte de nombreux facteurs, dont les objectifs de marketing et la concurrence ainsi que les restrictions légales et réglementaires et la mesure dans laquelle elles influencent l'estimation des coûts à venir associés au transfert de risque ou la façon dont le prix du

produit peut être fixé. L'énoncé de principe relatif à l'établissement des tarifs énonce quatre principes :

- **Principe 1** : Un tarif est une estimation de la valeur prévue des coûts à venir.
- **Principe 2** : Un tarif tient compte de tous les coûts associés au transfert de risque.
- **Principe 3** : Un tarif tient compte des coûts associés à un transfert de risque individuel.
- **Principe 4** : Un tarif est raisonnable et n'est pas excessif, inadéquat ni discriminatoire lorsqu'il s'agit d'une estimation solide sur le plan actuariel de la valeur prévue de tous les coûts à venir associés à un transfert de risque individuel.

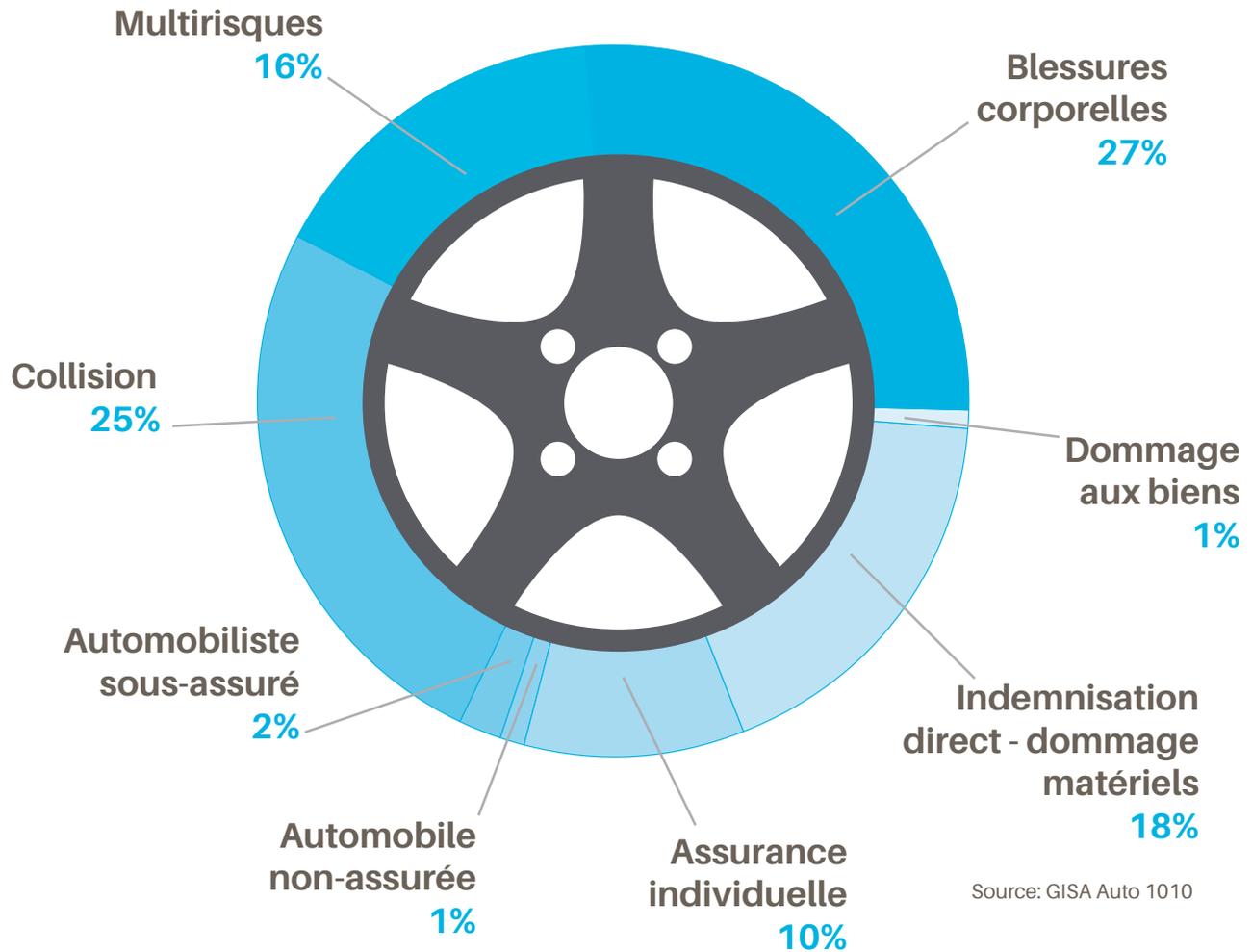
(Casualty Actuarial Society, 1988, p. 6) " Society of Actuaries, Fundamentals of General Insurance Actuarial Analysis, 2013, p. 549)

Ces tarifs et les hypothèses et justifications qui les étayent doivent ensuite être présentés chaque année à la Commission aux fins d'examen. La Commission déterminera si elle approuve les tarifs tels qu'ils ont été présentés par les sociétés ou si elle tiendra une audience pour déterminer si les tarifs sont justes et raisonnables.

Le système de tarification automobile selon la sinistralité canadienne (CLEAR) établit l'ampleur et la fréquence moyennes des réclamations d'assurance pour la plupart des marques et modèles de voiture. La plupart des sociétés d'assurance ont recours à CLEAR pour établir les tarifs pour les véhicules en fonction de leur dossier de sécurité et de leur coût de réparation ou de remplacement, puis offrent des primes plus faibles aux conducteurs qui achètent une voiture ayant une meilleure cote. Par exemple, certains véhicules sont plus susceptibles d'être volés que d'autres, certains sont mieux conçus et sont moins susceptibles de subir des dommages importants, certains sont moins coûteux à faire réparer et certains protègent mieux leurs passagers en cas collision.

ASAG.ca

## Répartition des primes par couverture



## COUVERTURES OBLIGATOIRES

**Blessures corporelles :** La plupart des gens n'ont pas les moyens de payer les sinistres qu'ils pourraient causer sur la route (auto-assurance). Le gouvernement provincial exige donc des conducteurs qu'ils souscrivent une assurance responsabilité civile d'au moins 200 000 \$ pour tout sinistre qu'ils pourraient causer à d'autres. Au Nouveau-Brunswick, la personne qui n'est pas responsable a le droit de poursuivre le conducteur responsable dans certaines circonstances pour les coûts et dommages supplémentaires qui ne sont pas couverts par ses indemnités d'accident.

Si vous avez été poursuivi pour un montant supérieur à celui couvert par l'assurance responsabilité civile de votre police d'assurance automobile, le solde devra être payé de votre poche, à moins que vous ne disposiez de la couverture facultative automobiliste sous-assuré.

**Domages matériels :** Couvre les coûts pour réparer ou remplacer les biens autres que des véhicules (p. ex. dommages causés par votre véhicule à un poteau de téléphone, à un aménagement ou à une maison).

**Indemnisation directe en cas de dommages matériels :** Cette section de la police d'assurance automobile couvre les dommages à votre véhicule ou à son contenu, dans la mesure où une autre personne conduisant un véhicule également couvert par cette protection est responsable de l'accident. L'indemnisation est dite directe, car la personne assurée touche le montant de son propre assureur plutôt que de la compagnie d'assurance du conducteur responsable. Ainsi, les titulaires de police économisent temps et argent, puisqu'ils font affaire avec leur propre compagnie d'assurance.

Lorsqu'elle fixe les tarifs, la compagnie sait d'avance quels véhicules sont susceptibles de faire l'objet d'une réclamation et peuvent fixer les tarifs en conséquence. Puisque vous êtes déjà inscrit dans leur système, les coûts administratifs sont aussi réduits.

**Indemnités d'accident :** Couvre le traitement médical, le remplacement du revenu et d'autres éléments afin de vous aider à vous rétablir si vous avez été blessé lors d'une collision. Cette protection couvre également les frais funéraires et les paiements à vos survivants si vous décédez des suites d'un accident. Ces indemnités sont aussi désignées sous le nom « indemnités sans égard à la faute », ce qui signifie qu'elles vous sont versées par votre assureur, peu importe qui a causé la collision. On les appelle aussi indemnités du « chapitre B ».

**Automobile non assurée :** Vous protège en cas de blessure corporelle ou de décès des suites d'un accident mettant en cause un véhicule non assuré ou non identifié. Couvre aussi la privation de jouissance de votre véhicule. La protection est fonction du degré de responsabilité du propriétaire ou du conducteur de l'automobile non assurée ou non identifiée, et une franchise s'applique.

## COUVERTURES FACULTATIVES

**Ce qui est couvert :** Le conducteur, les passagers et toute autre personne impliquée dans une collision mettant en cause la voiture sur votre police, ainsi que la voiture elle-même.

**Ce qui n'est pas couvert :** Les malles, sacs à main, équipements sportifs, téléphones intelligents et autres articles pouvant être volés dans votre voiture ou endommagés au cours d'une collision peuvent être protégés par votre assurance maison, condominium ou locataire.

**Automobiliste sous-assuré :** Aussi connu comme l'avenant SEF 44, couvre les blessures causées à vous ou aux membres de votre famille à la suite d'actions d'un conducteur sous-assuré reconnu responsable. Votre assureur couvrira les dommages jusqu'à concurrence de votre propre couverture d'assurance responsabilité civile, moins la couverture d'assurance responsabilité civile du conducteur sous-assuré (p. ex. si vous voyagez dans une province où la couverture d'assurance responsabilité civile obligatoire est faible, cette couverture fait en sorte que votre famille et vous soyez couverts jusqu'aux

limites de votre propre police, peu importe le niveau de couverture de l'autre personne).

**Assurance des dégâts subis par collision :** Couvre le coût de réparation de votre voiture à la suite d'un accident avec une autre voiture ou un objet, comme un arbre, un animal, une glissière de sécurité ou un nid de poule. On l'appelle aussi indemnité du « chapitre C ».

**Assurance multirisque :** Couvre tout sinistre ou tout dommage à votre voiture causé par divers facteurs, y compris un incendie, un vol, une tempête de vent, de la grêle, une crue des eaux, un acte malveillant, une émeute ou des mouvements populaires, une explosion, un tremblement de terre, des objets qui tombent ou qui volent, du vandalisme ou des missiles, mais ne couvre généralement pas les sinistres découlant d'une collision ou d'une perte de contrôle.

**Risques spécifiés :** Couvre seulement les sinistres causés par des risques énoncés spécifiquement dans votre police. Il peut s'agir d'un incendie, d'un vol ou d'une tentative de vol, d'un éclair, de grêle, d'une crue des eaux, d'un tremblement de terre, d'une tempête de vent, d'une explosion, d'une émeute ou de troubles publics, de la chute ou de l'atterrissage forcé d'un aéronef ou d'une partie d'un aéronef, ou de l'échouage, du naufrage, de l'embrasement, du déraillement ou de la collision de tout moyen de transport dans lequel une automobile décrite est transportée par voie terrestre ou maritime.

**Assurance tous risques :** Combine et élargit la protection offerte par l'assurance des dégâts subis par collision et l'assurance multirisque. Il s'agit d'une couverture € tous risques définie par les exclusions.

LE SAVIEZ-VOUS?



En moyenne, une voiture est volée toutes les 6 minutes au Canada.

En 2020, le type de véhicule le plus volé au Canada était une HONDA CR-V 4DR AWD 2018.

[www.abc.ca](http://www.abc.ca)

# ANNEXE A – DEMANDES EXAMINÉES EN 2020

## Directives concernant les dépôts de demandes

Ces directives décrivent en détail les règles que devra respecter l'industrie pour les dépôts de demandes tout au long de l'année. Les directives sont publiées sur le site Web de la Commission.

## Véhicules de tourisme

Compagnies d'assurance	Approuvé
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	0,00%
Arch Insurance Group	-0,01%
Aviva General Insurance Company	0,0%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	0,0%
CAA Insurance Company (Ontario)	Examen en cours
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Examen en cours
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	0,0%
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	Examen en cours
Continental Casualty Company	3,0%
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Examen en cours
Compagnie d'Assurance Générale Cumis	Examen en cours
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Examen en cours
Échelon Compagnie d'Assurance Générale	0,0%
Échelon Compagnie d'Assurance Générale	0,0%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Examen en cours
Facility Association	13,5%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	0,0%
Hartford Fire Insurance Company	Examen en cours
Insurance Company of Prince Edward Island	Examen en cours
Intact Compagnie d'Assurance	4,57%
Intact Compagnie d'Assurance	0,00%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	Examen en cours
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	0,00%
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	0,00%
Pafco Compagnie d'Assurance	3,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Examen en cours
La Personnelle Compagnie d'Assurances	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company, The	Examen en cours
Primum Compagnie d'Assurance	20,85%
Primum Compagnie d'Assurance	0,00%
Promutuel de l'Estuaire, Société mutuelle d'assurance générale	Examen en cours
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Examen en cours

## Véhicules de tourisme (cont.)

Compagnies d'assurance	Approuvé
S&Y Insurance Company	0,00%
Scottish & York Insurance Company Limited	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	16,27%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	0,00%
Sonnet Insurance Company	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	0,00%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	16,62%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	0,00%
Compagnie d'Assurance Traders Générale	0,00%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Examen en cours
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Examen en cours
United General Insurance Corporation	Examen en cours
Waterloo Compagnie d'Assurance	0,00%
Wawanesa Mutual Insurance Company, The	Examen en cours
Compagnie d'assurance XL Spécialité	0,00%
Compagnie d'Assurance Zenith	0,00%

## Véhicules utilitaires et interurbain

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
la Compagnie d'Assurance AIG du Canada	Interurbain	0,00%
la Compagnie d'Assurance AIG du Canada	Utilitaire	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Utilitaire	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Interurbain	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Utilitaire	-0,47
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Utilitaire + Interurbain	0,00%
Échelon Compagnie d'Assurance Générale	Utilitaire + Interurbain	3,00%
Facility Association	Interurbain	0,00%
Facility Association	Utilitaire	0,00%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Utilitaire	-9,40%
Guarantee Company of North America (The)	Utilitaire + Interurbain	0,00%
Hartford Fire Insurance Company	Utilitaire	0,00
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	Utilitaire	pas approuvées
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	Interurbain	pas approuvées
Insurance Company of Prince Edward Island	Interurbain	Exam en cours
Insurance Company of Prince Edward Island	Utilitaire	Exam en cours
Intact Compagnie d'Assurance	Utilitaire + Interurbain	20,80%
Intact Compagnie d'Assurance	Interurbain	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Utilitaire	0,00%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	Interurbain	0,00%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	Utilitaire	0,00%

## Véhicules utilitaires et interurbain (cont.)

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	Utilitaire + Interurbain	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company, The	Utilitaire	Exam en cours
Promutuel de l'Estuaire, Société mutuelle d'assurance générale	Utilitaire	0,00%
Protective Insurance Company	Interurbain	0,00%
Protective Insurance Company	Utilitaire	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Interurbain	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Utilitaire	18,60%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Interurbain	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Utilitaire + Interurbain	0,00%
United General Insurance Corporation	Utilitaire	-4,90%
Compagnie d'assurance Verassure	Utilitaire + Interurbain	0,00%
Wawanesa Mutual Insurance Company, The	Utilitaire	2,98%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Utilitaire + Interurbain	0,00%

## Véhicules divers

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
la Compagnie d'Assurance AIG du Canada	Ambulances	0,00%
la Compagnie d'Assurance AIG du Canada	Autobus scolaire	0,00%
la Compagnie d'Assurance AIG du Canada	Autobus publics	0,00%
la Compagnie d'Assurance AIG du Canada	Autobus privés	0,00%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,00%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicule tout-terrain	0,00%
Aviva General Insurance Company	Véhicules d'hiver	0,00%
Aviva General Insurance Company	Autocaravanes	0,00%
Aviva General Insurance Company	Motocyclettes	0,00%
Aviva General Insurance Company	Véhicule tout-terrain	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Taxis	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Autobus scolaire	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Autobus publics	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Autobus privés	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Ambulances	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Autocaravanes	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules d'hiver	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicule tout-terrain	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Motocyclettes	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Motocyclettes	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Motocyclettes	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Véhicules d'hiver	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Autocaravanes	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Véhicule tout-terrain	0,00%

## Véhicules divers (cont.)

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Autobus scolaire	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Autobus privés	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Autocaravanes	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Motocyclettes	0,01%
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules d'hiver	2,96%
Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules antiques	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Cumis	Véhicules d'hiver	2,97%
Compagnie d'Assurance Générale Cumis	Autocaravanes	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Cumis	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Cumis	Motocyclettes	0,18%
Compagnie d'Assurance Générale Cumis	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Cumis	Véhicule tout-terrain	2,35%
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Taxis	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Autobus	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Ambulances	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Autres véhicules publics	0,00%
Dominion of Canada General Insurance Company	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Véhicules antiques	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Autocaravanes	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada	Motocyclettes	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Motocyclettes	Exam en cours
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	Exam en cours
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Autocaravanes	Exam en cours
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules d'hiver	Exam en cours
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicule tout-terrain	Exam en cours
Compagnie d'Assurances Elite	Autocaravanes	0,00%
Compagnie d'Assurances Elite	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'Assurances Elite	Véhicules antiques	0,00%
Compagnie d'Assurances Elite	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Facility Association	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Facility Association	Autocaravanes	Exam en cours
Facility Association	Véhicules antiques	0,00%
Facility Association	Véhicule tout-terrain	0,00%
Facility Association	Autobus scolaire	0,00%
Facility Association	Autres véhicules publics	0,00%
Facility Association	Autres véhicules publics	0,00%
Facility Association	Motocyclettes	0,00%
Facility Association	Autobus publics	0,00%
Facility Association	Autobus privés	0,00%
Facility Association	Ambulances	0,00%
Facility Association	Véhicules d'hiver	0,00%

## Véhicules divers (cont.)

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
Federated Insurance Company of Canada	Autres véhicules personnels	0,00%
Guarantee Company of North America	Autobus scolaire	0,00%
Guarantee Company of North America	Autres véhicules publics	0,00%
Guarantee Company of North America	Autobus privés	0,00%
Guarantee Company of North America	Ambulances	0,00%
IAO Actuarial Consulting Services AON Reed Stenhouse Inc.	Taxis	pas approuvées
IAO Actuarial Consulting Services AON Reed Stenhouse Inc.	Autobus scolaire	pas approuvées
IAO Actuarial Consulting Services AON Reed Stenhouse Inc.	Autobus publics	pas approuvées
IAO Actuarial Consulting Services AON Reed Stenhouse Inc.	Autobus privés	pas approuvées
IAO Actuarial Consulting Services AON Reed Stenhouse Inc.	Ambulances	pas approuvées
Insurance Company of Prince Edward Island	Autocaravanes	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules antiques	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules d'hiver	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Motocyclettes	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicule tout-terrain	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	Exam en cours
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules antiques	Exam en cours
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicule tout-terrain	Exam en cours
Intact Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	Exam en cours
Intact Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	Exam en cours
Intact Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	Exam en cours
Intact Compagnie d'Assurance	Taxis	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Autobus	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Ambulances	0,00%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	Véhicule tout-terrain	0,00%
Lloyd's Underwriters	Motocyclettes	0,00%
Lloyds Underwriters (Lloyds)	Véhicule tout-terrain	0,00%
Lloyds Underwriters (Lloyds)	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	Autocaravanes	0,00%
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	Motocyclettes	0,00%
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	Véhicules antiques	0,00%
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	Ambulances	0,00%
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	Autobus publics	0,00%
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	Autobus privés	0,00%
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	Autobus scolaire	0,00%
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	Taxis	0,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,02%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	0,00%

## Véhicules divers (cont.)

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
Pembridge Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicule tout-terrain	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Véhicules d'hiver	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Motocyclettes	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Motocyclettes	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Véhicule tout-terrain	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company, The	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Véhicules d'hiver	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Véhicule tout-terrain	0,00%
Primum Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,00%
Primum Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Primum Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Primum Compagnie d'Assurance	Véhicule tout-terrain	0,00%
Primum Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	5,86%
Promutuel de l'Estuaire Société mutuelle d'assurance générale	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Promutuel de l'Estuaire Société mutuelle d'assurance générale	Véhicules d'hiver	0,00%
Promutuel de l'Estuaire Société mutuelle d'assurance générale	Véhicule tout-terrain	0,00%
Promutuel de l'Estuaire Société mutuelle d'assurance générale	Motocyclettes	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Véhicules d'hiver	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Autocaravanes	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Motocyclettes	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Véhicule tout-terrain	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Véhicules antiques	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Ambulances	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Autobus	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Taxis	0,00%
Scottish & York Insurance Company Limited	Véhicule tout-terrain	0,00%
Scottish & York Insurance Company Limited	Véhicules d'hiver	0,00%
Scottish & York Insurance Company Limited	Autocaravanes	0,00%
Scottish & York Insurance Company Limited	Motocyclettes	0,00%
Scottish & York Insurance Company Limited	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicule tout-terrain	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	2,86%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autres véhicules publics	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Ambulances	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Véhicule tout-terrain	-21,24%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autocaravanes	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autobus privés	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autobus publics	0,00%

## Véhicules divers (cont.)

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autobus scolaire	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Véhicules d'hiver	55,75%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Motocyclettes	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Taxis	0,00%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Autocaravanes	-4,54%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Véhicules d'hiver	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Autocaravanes	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Motocyclettes	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Véhicule tout-terrain	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Véhicules antiques	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Ambulances	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Autobus publics	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Autobus privés	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Autobus scolaire	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Taxis	0,00%
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicules d'hiver	Exam en cours
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicules antiques	Exam en cours
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicule tout-terrain	Exam en cours
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Autocaravanes	Exam en cours
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Motocyclettes	Exam en cours
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Remorques et autocaravanes détachables	Exam en cours
Unifund Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Véhicule tout-terrain	0,00%
United General Insurance Corporation	Véhicules d'hiver	0,00%
United General Insurance Corporation	Motocyclettes	0,00%
United General Insurance Corporation	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Autocaravanes	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Véhicules antiques	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Ambulances	0,00%

## Véhicules divers (cont.)

Compagnies d'assurance	Classification	Approuvé
Compagnie d'assurance Verassure	Autobus publics	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Autobus privés	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Autobus scolaire	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Taxis	0,00%
Wawanesa Mutual Insurance Company	Motocyclettes	0,00%
Wawanesa Mutual Insurance Company	Véhicules d'hiver	0,00%
Wawanesa Mutual Insurance Company	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Wawanesa Mutual Insurance Company	Véhicule tout-terrain	0,00%
XL Specialty Insurance Company	Taxis	0,00%
XL Specialty Insurance Company	Autobus scolaire	0,00%
XL Specialty Insurance Company	Autobus publics	0,00%
XL Specialty Insurance Company	Autobus privés	0,00%
XL Specialty Insurance Company	Ambulances	0,00%
XL Specialty Insurance Company	Véhicules d'hiver	0,00%
XL Specialty Insurance Company	Motocyclettes	0,00%
XL Specialty Insurance Company	Autocaravanes	0,00%
XL Specialty Insurance Company	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie d'Assurance Zenith	Autocaravanes	0,00%
Compagnie d'Assurance Zenith	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie d'Assurance Zenith	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'Assurance Zenith	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurance Zenith	Véhicule tout-terrain	0,00%
Compagnie d'Assurance Zenith	Véhicules antiques	0,00%

## Non-relies aux tarifs

Compagnies d'assurance	Classification
Aviva General Insurance Company	Motocyclettes
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Interurbain
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Utilitaire
CAA Insurance Company	Véhicules de tourisme
CAA Insurance Company	Véhicules de tourisme
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Véhicules d'hiver
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Véhicule tout-terrain
Co-operators General Insurance Company	Véhicules de tourisme
Compagnie d'Assurance Générale Cumis	Véhicules de tourisme
Échelon Compagnie d'Assurance Générale	Véhicules de tourisme
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules de tourisme
Compagnie d'Assurances Elite	Motocyclettes
Facility Association	Interurbain
Facility Association	Utilitaire
Facility Association	Utilitaire
Facility Association	Véhicules de tourisme
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules de tourisme
Insurance Company of Prince Edward Island	Utilitaire + Interurbain

## Non-relées aux tarifs (cont.)

Compagnies d'assurance	Classification
Intact Compagnie d'Assurance	Utilitaire + Interurbain
Intact Compagnie d'Assurance	Utilitaire + Interurbain
Intact Compagnie d'Assurance	Utilitaire + Interurbain
Pafco Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Pafco Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Véhicules d'hiver
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Véhicule tout-terrain
Primum Compagnie d'Assurance	Motocyclettes
Primum Compagnie d'Assurance	Autocaravanes
Primum Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Primum Insurance Company	Véhicules de tourisme
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Interurbain
Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances	Utilitaire
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Motocyclettes
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Autocaravanes
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Sonnet Insurance Company	Véhicules de tourisme
Sonnet Insurance Company	Véhicules de tourisme
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Motocyclettes
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Autocaravanes
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules de tourisme
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules de tourisme

# ANNEXE B- ÉTATS FINANCIERS



Source: unsplash.com

**COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**États financiers**

**Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2020**

**COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Index aux États financiers**

**Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2020**

---

	Page
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1 - 2
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
État de la situation financière	3
État des résultats d'activités de fonctionnement et surplus cumulé	4
État de l'évolution de l'actif (passif) financier net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7 - 11



133 Prince William Street, Suite 401  
Saint John, New Brunswick E2L 2B5

**phone:** 506 642-4950

**fax:** 506 642-4919

**web:** [jkwhittaker.com](http://jkwhittaker.com)

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres de Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

### *L'opinion*

J'ai vérifié les états financiers ci-joints de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, y compris l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, l'état des résultats des activités de fonctionnement et surplus cumulé, actif (passif) financier net l'état des flux de trésorerie pour la période terminée, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### *Fondement de l'opinion*

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détails à la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* de mon rapport. Je suis indépendant de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, comme le prévoient les règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit de tout état financiers au Canada, et je me suis acquitté des autres obligations déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

De plus, les responsables de la gouvernance sont tenus de surveiller le processus entourant les états financiers de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick.

*Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*

Mon objectif est d'avoir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de fournir un rapport du vérificateur qui comprend mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent avoir une incidence sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre de l'audit que j'ai mené conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'ai exercé un jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De plus:

- j'ai cerné et évalué le risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, j'ai conçu et mis en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et j'ai recueilli des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut comporter de la collusion, de la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- j'ai acquis une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des contrôles appropriés aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick.
- j'ai évalué le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des renseignements connexes fournis par cette dernière.
- j'ai tiré une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les renseignements fournis dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou des circonstances futurs pourraient par ailleurs amener de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick à cesser son exploitation.
- j'ai évalué la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les renseignements fournis dans les notes, et j'ai déterminé si les états financiers représentaient les activités et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance, en autres, l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et mes principales constatations, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais noté lors de mon audit

Saint John (N.-B.)

Le 16 août 2020

*J.K. Whittaker + Associates*

COMPTABLE PROFESSIONNELS AGRÉÉS

**COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**État de la situation financière**

**31 mars, 2020**

	2020	2019
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
À court terme:		
Encaisse (notes 2, 8)	1 893 314 \$	2 447 015 \$
Comptes débiteurs	1 219 432	18 349
Taxe de vente harmonisée à recevoir	59 381	168 055
	<u>3 172 127</u>	<u>2 633 419</u>
<b>PASSIF FINANCIER</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer	426 822	355 885
Déductions des employés à payer	26 883	24 491
Évaluations reportées (note 5)	2 879 619	2 384 667
	<u>3 333 324</u>	<u>2 765 043</u>
<b>ACTIF (PASSIF) FINANCIER NET</b>	<u>(161 197)</u>	<u>(131 624)</u>
<b>ACTIF NON FINANCIER</b>		
Charges payées d'avance	26 561	26 641
Immobilisations corporelles (notes 2, 3)	134 636	104 983
	<u>161 197</u>	<u>131 624</u>
<b>SURPLUS CUMULÉ</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

**Approuvé par la Commission**

 Présidente

 Vice-président

Voir les notes accompagnant les états financiers

**COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**État des résultats d'activités de fonctionnement et surplus cumulé**  
**Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2020**

	Budget 2020	Actuel 2020	Actuel 2019
<b>RENTRÉES DE FONDS (note 2)</b>			
Évaluations	2 201 130 \$	2 464 553 \$	2 062 353 \$
Intérêts	15 000	15 551	15 393
Autres	100	100	77
	<u>2 216 230</u>	<u>2 480 204</u>	<u>2 077 823</u>
<b>DÉBOURS D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Salaires et avantages sociaux et autres frais dévolus aux employés (note 4)	881 027	881 220	824 523
Loyer (note 9)	122 643	122 919	121 553
Formation et éducation	56 000	61 974	37 655
Services de consultation	50 000	57 287	39 033
Frais de bureau	21 500	31 703	24 973
Télécommunications	18 000	20 652	21 514
Réunions et conférences	15 000	14 029	7 641
Vérification et comptable	15 000	13 500	15 309
Communications	10 000	7 174	5 114
Dépenses d'équipement	-	2 341	-
Location d'équipements (note 9)	2 060	2 042	2 042
Intérêt et frais bancaires	2 000	1 960	2 637
Assurance	3 000	1 467	1 422
Amortissement de l'exercice	35 000	40 318	25 376
	<u>1 231 230</u>	<u>1 258 586</u>	<u>1 128 792</u>
<b>DÉBOURS RÉGLEMENTATION</b>			
Services d'actuariat	585 000	759 785	590 724
Compensation de la Commission	125 000	125 796	119 000
Services juridiques	50 000	106 420	81 525
Services de consultation	50 000	62 677	59 210
Biens de location	50 000	57 448	31 894
Translation and transcription	15 000	45 544	19 938
Formation et éducation des membres de la Commission	55 000	32 522	31 939
Frais de déplacement	30 000	31 226	13 421
Réunions et conférences des membres de la Commission		25 000	200
1 380			
	<u>985 000</u>	<u>1 221 618</u>	<u>949 031</u>
<b>SURPLUS ANNUEL</b>	-	-	-
<b>SURPLUS CUMULÉ - DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	-	-	-
<b>SURPLUS CUMULÉ - FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Voir les notes accompagnant les états financiers

**COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**Etat de l'evolution de l'actif (passif) financier net**  
**Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2020**

	2020	2019
<b>SURPLUS ANNUEL</b>	-	-
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(69 972)	(91 700)
Amortissement d'immobilisations corporelles	40 318	25 376
Baisse (hausse) des charges payées d'avance	81	(14 675)
	(29 573)	(80 999)
<b>BAISSE DES ACTIF FINANCIERS NETS</b>	(29 573)	(80 999)
<b>L'ACTIF (PASSIF) FINANCIER NET, DÉBUT D'ANNÉE</b>	(131 624)	(50 625)
<b>L'ACTIF (PASSIF) FINANCIER NET, FIN D'ANNÉE (note 8)</b>	(161 197)\$	(131 624)\$

Voir les notes accompagnant les états financiers

**COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**État des flux de trésorerie**  
**Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2020**

	2020	2019
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Surplus annuel	-	-
Élément ne comportant pas une charge décaissée:		
Amortissement de l'exercice	40 318	25 376
	<u>40 318</u>	<u>25 376</u>
Variations du fonds de roulement hors caisse:		
Comptes débiteurs	(1 201 084)	116 819
Comptes créditeurs	70 937	108 589
Dédutions des employés à payer	2 393	3 803
Taxe de vente harmonisée à recevoir	108 674	(150 890)
Produit comptabilisé d'avance	494 952	210 741
Charges payées d'avance	81	(14 676)
	<u>(553 620)</u>	<u>274 386</u>
	<u>\$ (513,302)</u>	<u>\$ 299,762</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(69 972)	(91 700)
<b>HAUSSE (BAISSE) D'ENCAISSE</b>	<b>(583 274)</b>	<b>208 062</b>
Encaisse - début d'année	<u>2 447 015</u>	<u>2 238 953</u>
<b>ENCAISSE - FIN D'ANNÉE (note 8)</b>	<u><b>1 863 741 \$</b></u>	<u><b>2 447 015 \$</b></u>
<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE - FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
Intérêt reçu	<u>\$ 15 551 \$</u>	<u>\$ 15 393 \$</u>

Voir les notes accompagnant les états financiers

**COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**Notes accompagnant les états financiers**  
**Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2020**

---

**1. BUT DE L'ORGANISME**

Entrée en vigueur le 15 octobre 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB) assume depuis ce temps ses responsabilités à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

La CANB est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu et recouvre 100 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée. La TVH n'est pas prélevée sur les évaluations pour les compagnies d'assurances.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes canadiennes pour le secteur public ("NCCSP"). Les normes comptables pour le secteur public Canadien sont parties des PCGR Canadiens.

Classification des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance.

Comptabilisation des revenus

La CANB suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées de fonds affectés sont considérées comme revenu pour l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont imputables. Les rentrées de fonds non affectés sont considérées comme un revenu lorsqu'elles sont encaissées ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que l'encaissement soit raisonnablement assuré. (voir note 6)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont déclarées au coût ou au coût réputé moins amortissement accumulé et sont amorties au cours de leur durée de vie utile estimée en ligne droite aux taux annuels suivants :

Matériel informatique	33,33 %
Véhicules à moteur	25,00 %
Logiciels informatiques	20,00 %
Ameublement et appareils	20,00 %
Améliorations locatives	20,00 %
Logiciels d'exploitation	20,00 %

La Commission examine régulièrement ses immobilisations corporelles afin d'éliminer les articles obsolète.

Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'année ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas mises en service.

**COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**Notes accompagnant les états financiers**  
**Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2020**

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (continué)**

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont présentés dans les résultats dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Conventions des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Dans les périodes subséquentes, les actifs financiers ayant des marchés activement négociés sont comptabilisés à leur juste valeur, et les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans le revenu. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, et examinés pour la dépréciation à chaque période de déclaration. Les frais de transaction sur l'acquisition, la vente ou l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés aux charges lorsqu'ils sont engagés.

**3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Coût	Amortissement cumulé	<b>2020</b> Valeur comptable nette	2019 Valeur comptable nette
Matériel informatique	335 729 \$	248 670 \$	<b>87 059 \$</b>	60 292 \$
Véhicule à moteur	21 547	13 467	<b>8 080</b>	10 774
Logiciels informatiques	182 153	143 493	<b>38 660</b>	33 038
Ameublement et appareils	108 440	107 603	<b>837</b>	879
Améliorations locatives	28 351	28 351	-	-
Logiciels d'exploitation	183 190	183 190	-	-
	<b>859 410 \$</b>	<b>724 774 \$</b>	<b>134 636 \$</b>	<b>104 983 \$</b>

**COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**Notes accompagnant les états financiers**  
**Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2020**

---

**4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS**

Régime de retraite

Les employé(e)s de la CANB participent au Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP) de la province du Nouveau-Brunswick qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le régime est administré par la province du Nouveau-Brunswick par le biais d'un conseil de surveillance. La CANB a l'obligation de faire les contributions ci-après au RRPSP:

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 jusqu'au 31 décembre 2018: 12,5 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023: 12,0 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028: 11,25 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

En vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2029: les taux de cotisation de l'employeur et de l'employé seront réexaminés et deviendront égaux.

La participation financière de la CANB au régime est limitée aux montants annuels contribués selon les pourcentages précédents.

Pour l'année terminée le 31 mars 2018, les cotisations de la CANB au régime de pension s'élevaient à 89 212 \$ (2019: 86 196 \$).

**5. ÉVALUATIONS REPORTÉES ET GESTION DES CAPITAUX**

Les dépenses de la CANB sont financées à 100 p. 100 par les compagnies qui vendent de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Annuellement, en avance sur l'exercice financier à venir, la CANB prépare un budget de dépenses et évalue chaque compagnie en se basant sur sa proportion des primes d'assurance automobile souscrites dans la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile précédente. Les évaluations reportées représentent les évaluations facturées d'avance aux compagnies d'assurance basées sur les dépenses budgétées plus ou moins les redressements entre les dépenses budgétées et les dépenses encourues telles que déterminées à la fin de chaque exercice financier.

**6. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES**

La CANB des assurances du Nouveau-Brunswick est en relation avec tous les ministères, organismes et corporations de la Couronne du Nouveau-Brunswick en vertu du contrôle commun.

**COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**Notes accompagnant les états financiers**  
**Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2020**

---

**7. INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Commission est exposée à divers risques par le biais d'instruments financiers et dispose d'un cadre global de gestion des risques pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse qui suit fournit des informations sur l'exposition au risque de la Commission et à la concentration au 31 mars 2020

***(a) Risque de crédit***

La CANB est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transactions avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la nature des transactions effectuées entre la CANB et les compagnies d'assurance.

***(b) Risque de liquidité***

Le risque de liquidité est le risque que la CANB éprouvera des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne la réception des fonds auprès de ses clients et d'autres sources connexes, créditeurs, dettes et d'autres obligations.

***(c) Risque de marché***

La CANB est exposée au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché significatif auquel la CANB est exposée est le risque de taux d'intérêt.

***(d) Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Commission n'est pas exposée à des risques significatifs d'autres prix considérables résultant de ces instruments financiers.

**8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque

**9. ENGAGEMENTS**

La CANB a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 5 ans débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1<sup>er</sup> avril 2016 - 31 décembre 2020: 105 219 \$

La CANB a négocié un contrat de location-exploitation pour une nouvelle imprimante multifonction Xerox en avril 2020. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1<sup>er</sup> mai 2020 - 31 mars 2021: 1 246 \$

1<sup>er</sup> avril 2021 - 31 mars 2025: 1 662 \$

1<sup>er</sup> avril 2025 - 31 octobre 2025: 970 \$

**COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**Notes accompagnant les états financiers**  
**Année Fiscale Terminée le 31 mars, 2020**

---

**10. EVÉNEMENT ULTÉRIEUR**

Cet événement ultérieur est survenu suite à la fin de l'année fiscale:

Bail des locaux

En date du 31 décembre 2020, le bail visant les locaux de la CANB viendra à échéance et le propriétaire a informé le preneur à bail (la CANB) de son intention de ne pas renouveler le bail à ce moment. La CANB est actuellement en cours de négociations afin de sécuriser de nouveaux locaux.

Par conséquent, il est prévu que la CANB encourra des dépenses d'opérations additionnelles dans la prochaine année fiscale en raison du déménagement et installation à une nouvelle location.